

Association Swissdec
Rapport annuel
2019



Une solution numérique sûre profite aussi bien aux entreprises qu'aux assureurs et aux autorités.

Felix Weber, président de l'Association Swissdec

L'objectif de Swissdec est de proposer aux utilisateurs des solutions de gestion des données salariales présentant une qualité et une sécurité irréprochables.

Marcel Schwerzmann, conseiller d'État du canton de Lucerne

Cette solution numérique standardisée présente un grand potentiel en vue de la simplification des processus d'E-Government en Suisse.

Claudia Pletscher, membre de la direction élargie de La Poste Suisse SA

Organisation	6
Comité	6
Organigramme	8
Centre opérationnel	11
Présentation des comptes	14
Compte de résultats au 31.12.2019	15
Bilan au 31.12.2019	16
Produits liés à l'exploitation et aux projets	18
Charges liées à l'exploitation et aux projets	19
Rapport de l'organe de révision	20
Standardisation	21
Organes	21
Sections	25
Groupe d'intérêt et groupes de consultation	30
Conseil et certification	32
Transmission	33
Projets 2020 – 2022	36
Portefeuille de projets	36
Version 5.0 de la norme suisse en matière de salaire (ELM)	37
Automatisation des tests	38
E-profil	39
Études	40
Norme suisse en matière de prestations (KLE)	41
Authentification d'entreprises Swissdec	42
Thèmes à l'étude	43
Cartographie des processus Swissdec (normes suisses)	44
Protection des données	45
Marketing 2019 – 2020	47
Calendrier	49
Organes	50
Registre des membres (état au 1.3.2020)	51

Avant-propos du président



L'Association Swissdec s'engage avec succès en faveur de la standardisation de processus numériques entre les entreprises et les autorités ainsi que les assurances. Au cours de l'exercice précédent, plus de 17 millions de données personnelles ont été transmises par des entreprises aux organisations destinataires par le biais du répartiteur Swissdec. Ce chiffre impressionnant montre que le modèle d'affaires de Swissdec a fait ses preuves malgré un contexte difficile.

Thomas Bächler a succédé le 1^{er} mai 2019 à Ernst Stalder à la direction de l'Association. Père fondateur de Swissdec, ce dernier l'a dirigée de main de maître durant de nombreuses années. Je profite donc de l'occasion pour le remercier de son engagement sans faille et souhaiter à Thomas Bächler beaucoup de succès et de satisfaction dans sa nouvelle mission. En septembre 2019, le comité a élu à l'unanimité Christoph Rothenbühler en tant que responsable Standardisation. Ce rôle, qui a vu le jour dans le cadre de la nouvelle stratégie, permet de garantir un vaste soutien de l'organisation ainsi que des responsabilités claires.

En approuvant la révision complète des statuts le 30 avril 2019, l'assemblée de l'Association a posé les bases de la nouvelle stratégie et a signé ainsi un premier succès dans le cadre du projet d'alignement de l'organisation sur la stratégie, dont le but est de concrétiser cette dernière. En 2019, un team composé de représentants de divers domaines s'est consacré activement au remaniement du règlement d'organisation ainsi qu'à la définition des futurs processus. Conformément au souhait du comité, le nouveau règlement d'organisation est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2019.

Cette nouvelle organisation a de premières répercussions sur le présent rapport annuel, dont la structure a été adaptée en conséquence. Les domaines d'activité de Swissdec ont eux aussi été modifiés et sont désormais les suivants:

- Centre opérationnel (y compris administration et marketing)
- Domaine d'activité «Certification et conseil»
- Domaine d'activité «Transmission»
- Domaine d'activité «Standardisation»

La nouvelle stratégie de Swissdec n'a pas encore été intégralement mise en œuvre. Il s'agira en effet en 2020 d'élaborer les processus de façon détaillée ainsi que de décrire les tâches et compétences associées aux différents rôles et organes. En 2021, nous lancerons le nouveau projet stratégique «Répartiteur 2020», qui vise à définir la future architecture de transmission.

Le nouveau processus budgétaire a d'ores et déjà fait ses preuves. Comme vous le verrez dans le présent rapport, les comptes annuels présentent désormais séparément les deux principaux produits de Swissdec que sont la norme suisse en matière de salaire (ELM) et la norme suisse en matière de prestations (KLE).

Avec cette nouvelle stratégie, Swissdec redéfinit judicieusement ses priorités pour l'avenir en donnant plus de poids aux sections, en impliquant davantage les concepteurs ERP, et en dotant l'organisation de structures claires afin de mieux la préparer aux défis futurs.

En 2019, nous avons par ailleurs mis l'accent sur le développement des normes Swissdec. En ce qui concerne la procédure unifiée de communication des salaires (ELM), nous avons pris en compte et validé les exigences des différentes sections à l'égard de la version 5.0, qui pose de nouveaux jalons dans le développement de la norme. Les domaines Impôt à la source et Statistique ont été fortement étendus. La nouvelle version sera mise en production en même temps que l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'imposition à la source, le 1^{er} janvier 2021.

La phase pilote productive de la nouvelle norme KLE, menée en collaboration avec trois concepteurs ERP et la Suva, a constitué une autre étape importante en 2019. KLE permettra aux entreprises d'exécuter avec l'assureur l'ensemble du processus de traitement des sinistres – de l'annonce du cas à sa clôture en passant par les transactions relatives aux indemnités journalières – directement depuis le système ERP et sans rupture de support. KLE profitera ainsi aux branches de l'assurance-accidents selon la LAA, de l'assurance-accidents complémentaire (LAAC) et de l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie (IJM). KLE intègre en outre l'authentification d'entreprises Swissdec, qui permet une identification univoque de l'émetteur et du destinataire ainsi qu'un cryptage sophistiqué des données transmises, condition indispensable à une communication bidirectionnelle. KLE et l'authentification d'entreprises Swissdec offrent à Swissdec de toutes nouvelles perspectives, avec des processus bidirectionnels complètement intégrés.

Je me réjouis également que les comptes annuels 2019 soient équilibrés et aient pu être clôturés conformément au budget, principalement grâce à la grande discipline dont a fait preuve le centre opérationnel en matière de dépenses ainsi qu'à la nouvelle structure de financement.

Je remercie mes collègues du comité et les membres de l'Association pour leur investissement, leur fidélité et leur attachement, mais aussi les collaborateurs du centre opérationnel, dont l'engagement, la compétence et l'enthousiasme ont permis la réalisation de ce bon résultat en 2019. Le comité et le centre opérationnel apprécient la confiance qui leur est témoignée. Cela nous motive à poursuivre ensemble nos efforts en faveur de Swissdec au cours des prochaines années.



Felix Weber
Président de l'Association Swissdec

Organisation

Comité

Remarque

Le rapport annuel a vu sa structure adaptée à la stratégie et à la nouvelle organisation. Le présent document reprend donc les nouvelles dénominations.

Informations concernant la nouvelle structure du présent rapport annuel

Sur le plan organisationnel, les domaines d'activité «Certification et conseil» et «Transmission» relèvent de la compétence du centre opérationnel, qui soutient en outre activement l'unité organisationnelle Standardisation et fournit des prestations d'ordre administratif. Le rapport annuel a été adapté aux nouvelles structures: les informations relatives aux domaines d'activité «Standardisation», «Transmission» et «Conseil et certification» figurent donc désormais dans des chapitres distincts.

Composition du comité

Depuis l'assemblée 2018 de l'Association, la composition du comité est la suivante:

- Felix Weber, président de l'Association Swissdec
- Claudio Fischer, vice-président, Conférence suisse des impôts CSI
- Patrick Barblan, trésorier, Association Suisse d'Assurances ASA
- Christian Zeuggin, association eAVS/AI, questions spécifiques
- Livio Lugano, Office fédéral de la statistique OFS, questions spécifiques

Séances ordinaires du comité

Le comité s'est réuni à quatre reprises: le 4 juin, le 11 septembre et le 11 décembre 2019 ainsi que le 11 mars 2020.

À cette occasion, il a accueilli les invités suivants:

- Christoph Rothenbühler, responsable Standardisation, Association Suisse d'Assurances ASA, invité permanent
- Maria Winkler, préposée à la protection des données Swissdec, IT & Law Consulting Sàrl, en cas de besoin
- Marco Brogini, consultant en stratégie, Valion AG
- Anton Böhm, gérant, itServe AG

Les sujets suivants ont été traités:

- Stratégie Swissdec 2020–2022 (y compris la révision du règlement d'organisation)
- Finances: évolution financière de l'Association compte tenu des rapports trimestriels, et conseil relatif aux prévisions 2020 ainsi qu'au budget 2021
- Contrats avec l'OFS, QuoVadis, itServe AG et IT & Law Consulting Sàrl
- État de la nouvelle convention de participation des concepteurs ERP aux coûts de certification
- Commission de standardisation (anciennement commission technique) et ses sections, groupe d'intérêt Concepteurs ERP et groupes de consultation Entreprises et Fiduciaires
- État et évolution de la norme suisse en matière de salaire (ELM), versions 4.0 actuelle et 5.0 prévue
- État et évolution de l'impôt à la source pour les tiers, de la norme suisse en matière de prestations (KLE), de l'authentification d'entreprises Swissdec, du bilan électronique, de «Logib/Swissdec» et «de la standardisation du calcul de l'impôt à la source
- Transmission: exploitation du répartiteur (Swisscom) Sécurité et dysfonctionnements du répartiteur
- Protection des données: état des objectifs 2019, nouveaux objectifs 2020, mesures et incidents, audits internes
- Ancrage du comité de patronage et de l'organe de révision dans les statuts et dans le règlement d'organisation
- Marketing/communication: Forum Swissdec 2019/2020
- Demande de renseignements transmise par la COMCO le 13 janvier 2020

Composition du comité de patronage

L'exercice 2019 a vu le passage de flambeau entre J. Schneider-Ammann (ancien conseiller fédéral) et Alain Berset (chef du Département fédéral de l'intérieur DFI) à la tête du comité de patronage. M. Georges-Simon Ulrich représentera les intérêts de M. Berset auprès du comité de patronage de Swissdec.

Ce dernier compte les membres suivants:

Hans Hess	Président de Swissmem
Markus Jordi	Responsable RH et membre de la direction du groupe CFF
Ruedi Noser	Conseiller aux États (PLR)
Jean-François Rime	Président de l'Union suisse des arts et métiers (a soutenu les demandes de Swissdec lors de la consultation relative à l'ordonnance sur l'imposition à la source, qui entrera en vigueur le 1 ^{er} janvier 2021)
Claudia Pletscher	Responsable Développement innovation et membre de la direction élargie de La Poste Suisse SA
Urs Schäppi	CEO de Swisscom
Marcel Schwerzmann	Conseiller d'État du canton de Lucerne
Valentin Vogt	Président de l'Union patronale suisse

Le comité souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du comité de patronage et remercie le conseiller fédéral Alain Berset ainsi que les autres membres de leur volonté de soutenir bénévolement l'Association.

Du changement au sein de la direction

Ernst Stalder, père spirituel et fondateur de Swissdec, a pris sa retraite fin avril 2019 après avoir dirigé l'Association durant de nombreuses années. Sa suppléante Marlis Fehr, responsable Administration et marketing, a fait de même. Le comité les remercie tous deux pour leur grand engagement et pour l'excellent travail accompli durant toutes ces années. La fonction de directeur est assumée par Thomas Bächler depuis le 1^{er} mai 2019, et celle de responsable Administration et marketing par Denise Heimberg depuis le 1^{er} septembre 2019.

Stratégie Swissdec 2020 – 2022

La nouvelle stratégie de Swissdec a été discutée et définitivement adoptée lors de la séance extraordinaire du comité qui s'est tenue le 18 janvier 2019. La mise en œuvre de la stratégie prend la forme de plusieurs projets stratégiques:

- Alignement de l'organisation sur la stratégie
- Automatisation des tests
- Étude relative au répartiteur 2020
- Projets spécifiques aux produits ELM et KLE

L'alignement de l'organisation sur la stratégie a été effectué en deux phases, comme décrit ci-après.

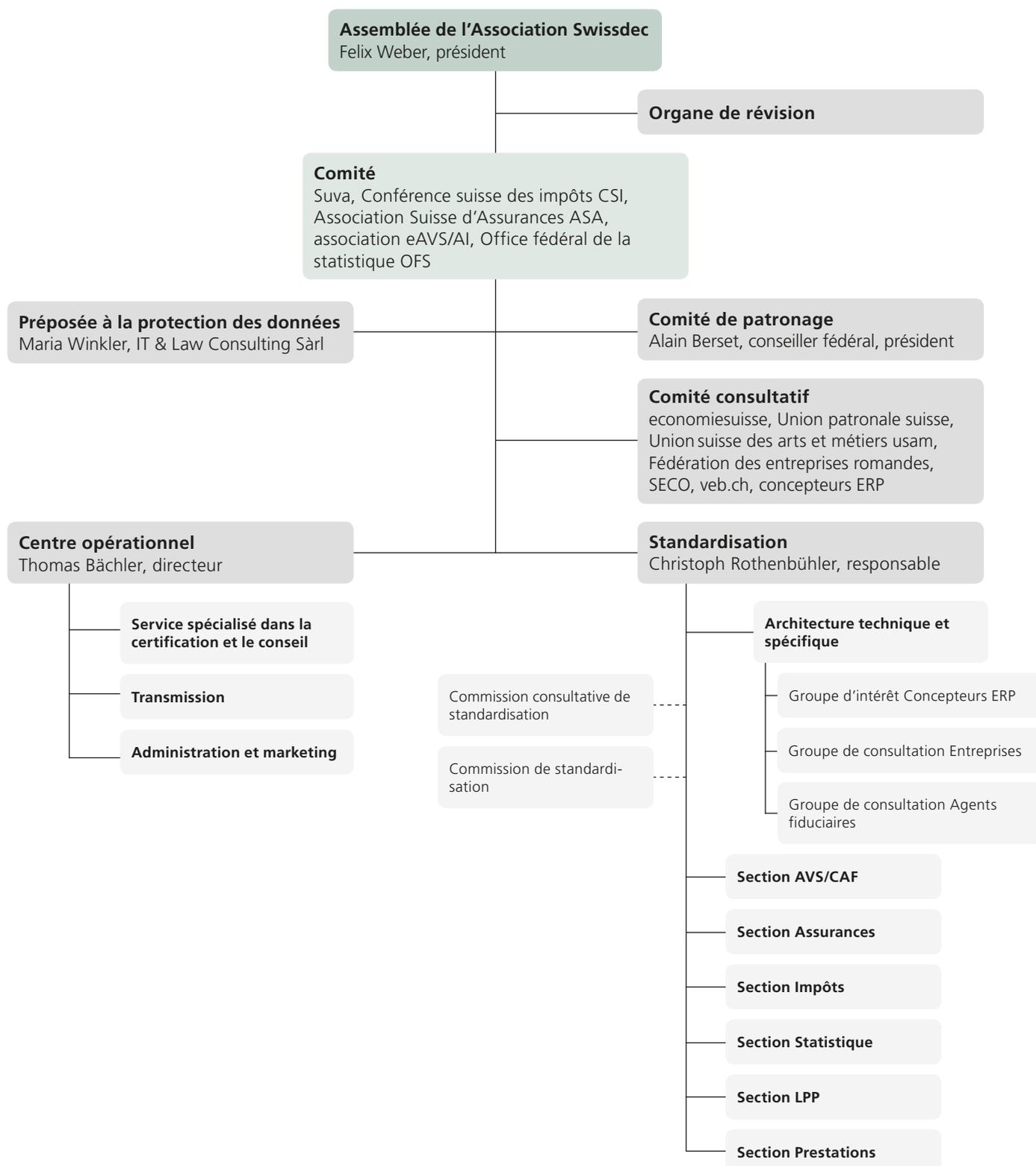
Phase I: statuts et règlement d'organisation

Dans un premier temps, les bases de décision ont été élaborées et soumises au comité, tandis que les statuts révisés en fonction de la nouvelle stratégie ont été approuvés par l'assemblée de l'Association le 30 avril 2019.

Sous la direction de Claudio Fischer et avec le soutien de Marco Brogini, une équipe de projet a défini la nouvelle structure de l'organisation conformément aux statuts, et adapté en conséquence les règlements d'organisation. Celui spécifique à la commission technique a été abrogé et intégré au nouveau règlement d'organisation.

Après avoir été validés par le comité le 11 septembre 2019, la nouvelle structure ainsi que le règlement révisé sont entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2019.

Organigramme



Révision du règlement d'organisation

La mise en œuvre de la stratégie s'est principalement traduite par les changements suivants au sein de l'organisation, et donc du règlement ad hoc:

- Les tâches et compétences du président, du vice-président et du trésorier ont été précisées.
- Les compétences financières ont été élargies et intégrées au règlement d'organisation.
- Le rôle et les missions du comité consultatif ont été redéfinis.
- La partie relative à la préposée à la protection des données a été entièrement remaniée.
- Le centre opérationnel ainsi que l'unité Standardisation ont été caractérisés comme des unités organisationnelles autonomes. Leurs responsables sont directement subordonnés au comité.
- Les tâches et compétences des responsables de ces deux unités organisationnelles ont été harmonisées, adaptées et redéfinies.
- Un team Architecture technique et spécifique a vu le jour au sein de l'unité Standardisation. Il est chargé de discuter de l'ensemble des exigences avec les sections et de garantir l'application de normes harmonisées sur les plans spécifique et technique.
- La section Concepteurs de logiciels a été renommée en «groupe d'intérêt Concepteurs ERP» afin d'établir une distinction claire par rapport aux autres sections et de souligner l'importance d'impliquer ces acteurs.
- Les sections Entreprises et Fiduciaires sont désormais des «groupes de consultation».
- La commission technique et la commission spécialisée ont été renommées respectivement en «commission de standardisation» et «commission consultative de standardisation». Au sein de la nouvelle organisation également, la commission de standardisation assume la tâche centrale qu'est celle de valider l'ensemble des normes Swissdec.

Le règlement d'organisation est accessible à tous. Il est disponible sur le site Internet de Swissdec (www.swissdec.ch).

Le comité a confirmé Thomas Bächler dans son rôle de responsable du centre opérationnel et nommé Christoph Rothenbühler à la tête de l'unité Standardisation.

Phase II: actualisation des processus clés ainsi que des responsabilités, tâches et compétences (RTC)

Dans un second temps, on a précisé les processus clés de Swissdec sur la base du règlement d'organisation et défini les responsabilités, tâches et compétences des différentes personnes et instances. Claudio Fischer a accompagné le projet en tant que représentant du comité et mandant. Ce travail a été réalisé par une équipe de projet élargie dirigée par Thomas Bächler:

Claudio Fischer	Comité Swissdec, mandant
Thomas Bächler	Directeur Swissdec, chef de projet
Christoph Rothenbühler	Responsable Standardisation
Marcel Bodmer	Chef de projet Phase II, dès janvier 2020
Denise Heimberg	Responsable Administration et marketing
Antonio Rodriguez	Responsable du service spécialisé dans la certification et le conseil
Enrico Roncaglioni	Responsable Architecture technique et spécifique
Michael Markworth	Responsable Transmission
Friedrich Meyer-Brauns	Responsable du groupe d'intérêt Concepteurs ERP
Christoph Beer	Directeur d'eAVS/AI
Stefan Hodel	Responsable de la section AVS/CAF
Christian Hirschle	Responsable de la section LPP
Philippe Raemy	Responsable de la section Prestations
Fabio Tomasini	Responsable de la section Statistique
Michael Baeriswyl	Responsable de la section Impôts
Christoph Rothenbühler	Responsable de la section Assurances

Lors de sa séance du 11 décembre 2019, le comité a validé une première partie des processus clés ainsi que certains cahiers des charges remaniés. Différents processus-clés sont d'ores et déjà opérationnels. C'est notamment le cas du processus budgétaire, qui a auparavant été redéfini.

Par ailleurs, le règlement de protection des données a été validé. Il est à présent en vigueur et peut être consulté sur le site Internet de Swissdec.

La phase II ainsi que la mise en œuvre opérationnelle complète de la stratégie seront réalisées par Swissdec d'ici au troisième trimestre 2020.

E-Government Suisse

Lors de sa séance du 20 novembre 2019, le Conseil fédéral a adopté la stratégie suisse de cyberadministration 2020–2023, qui vise à faire du canal numérique le premier choix dans les relations avec l’administration publique.

L’Association Swissdec est en charge du domaine «échange de données financières» entre les entreprises et les autorités ainsi que les assurances. Les responsables thématiques assument une fonction clé dans la coordination de la mise en œuvre et de la diffusion d’un service de cyberadministration. Leurs efforts en la matière ont une portée nationale, et ils font office d’interlocuteurs et de spécialistes du domaine.

Source: site Internet d’E-Government Suisse

Centre opérationnel

Informations concernant la nouvelle structure du présent rapport annuel

Sur le plan organisationnel, les domaines d'activité «Certification et conseil» et «Transmission» relèvent de la compétence du centre opérationnel, qui soutient en outre activement l'unité organisationnelle Standardisation et fournit des prestations d'ordre administratif. Le rapport annuel a été adapté aux nouvelles structures: les informations relatives aux domaines d'activité «Standardisation», «Transmission» et «Conseil et certification» figurent donc désormais dans des chapitres distincts.

Les personnes suivantes assument à temps partiel la responsabilité de sous-domaines au sein du centre opérationnel:

- Thomas Bächler, Suva, directeur
- Michael Markworth, Suva, responsable Transmission, suppléant
- Denise Heimberg, Suva, responsable Administration et marketing
- Enrico Roncaglioni, Suva, responsable Architecture technique et spécifique
- Antonio Rodriguez, Suva, responsable du service spécialisé dans la certification et le conseil
- Ilenia Imbroinise, Suva, administration et documentation
- Anton Böhm, itServe AG, Berne, Architecture technique et spécifique
- Maria Winkler, IT & Law Consulting Sàrl, Zurich, préposée à la protection des données
- Marco Haller, Suva, comptabilité

Le centre opérationnel a en outre bénéficié du soutien d'autres collaborateurs des entreprises suivantes: WEKA Business Media AG (Zurich), Plan.Net Suisse, INTERSERV AG et Valion AG.

La Suva met par ailleurs à la disposition du service spécialisé dans la certification et le conseil 12 réviseurs chevronnés qui, en tant qu'experts Swissdec, sont chargés de conseiller les entreprises, de fournir une assistance et de réaliser des certifications auprès des concepteurs ERP.

Activités

- Préparer les séances du comité, de la commission de standardisation (ex-commission technique), de la commission consultative de standardisation (ex-commission spécialisée) et des sections, et fournir l'assistance nécessaire lors de celles-ci
- Mener des négociations contractuelles avec itServe AG et l'Office fédéral de la statistique (sur mandat du comité)
- Participer à la phase I du projet d'alignement de l'organisation sur la stratégie, sous la direction de Claudio Fischer et avec l'aide de Valion AG
- Gérer la phase II du projet d'alignement de l'organisation sur la stratégie et contribuer à définir son contenu (y compris réaliser un atelier de 1,5 jour réunissant l'ensemble des participants au projet)
- Préparer la comptabilité et fournir l'assistance nécessaire, réaliser les contrôles de gestion trimestriels, établir les comptes annuels et exécuter le processus budgétaire
- Gérer le processus d'encaissement, notamment la facturation des cotisations des membres, des contributions aux prestations et des cotisations des concepteurs ERP
- Soutenir l'organe de révision KPMG
- Établir, résilier et gérer les conventions avec les concepteurs ERP
- Organiser trois séances de planification et les séances mensuelles de coordination entre le centre opérationnel et le service spécialisé
- Préparer et soutenir la réalisation de l'audit interne, et atteindre les objectifs en matière de protection des données fixés par le comité, mettre en oeuvre les mesures requises et appliquer les recommandations formulées lors de l'audit
- Fournir l'assistance nécessaire lors de l'audit de maintien SQS du 11 juin 2019 visant à conserver les labels de qualité GoodPriv[®]cy[®] et OCPD
- Collaborer au projet ELM 5.0
- Gérer les documents et publications tels que les directives, les statuts et le règlement d'organisation (y compris initier les traductions)
- Coordonner la rédaction du présent rapport annuel (y compris les différentes parties ainsi que leur traduction, impression et publication)
- Soutenir la réalisation des réunions des sections AVS/CAF, Assurances, Impôts, Statistique, LPP et Prestations
- Fournir une assistance dans le cadre de la préparation, de la réalisation et du suivi des réunions du groupe d'intérêt Concepteurs ERP (29 avril, 27 août et 26 novembre 2019, 11 février 2020)
- Fournir une assistance dans le cadre de la préparation, de la réalisation et du suivi des réunions des groupes de consultation Entreprises (18 mars 2019, 17 mars 2020) et Agents fiduciaires (19 mars 2019, 18 mars 2020)

- Développer et mettre à jour le site Internet de Swissdec en trois langues
- Ernst Stalder, Thomas Bächler, Michael Markworth, Thomas Müller et Enrico Roncaglioni: participer à des ateliers et à des manifestations, parfois en tant qu'intervenant (p. ex. lors du congrès AVS/Suva réunissant plus de 210 réviseurs)
- Apporter l'assistance requise dans le cadre des 30 webinaires consacrés à la déclaration ELM (cours payroll destinés aux PME) rassemblant 900 participants au total
- Préparer et organiser le Forum Swissdec 2019 pour les concepteurs ERP et les destinataires de données (le 15 mai 2019 à Berne)
- Préparer le Forum Swissdec 2020 du 14 mai 2020
- Organiser les assemblées de l'Association des 30 avril 2019 et 28 avril 2020, et fournir une assistance lors de celles-ci
- Assurer la continuation du système de gestion de la protection des données (SGPD), gérer les documents importants pour les affaires dans IQSoft et actualiser le manuel SGPD
- Accompagner et soutenir la section Prestations dans le cadre de la phase pilote productive de la norme suisse en matière de prestations (KLE)
- Répondre aux demandes de renseignements de la COMCO
- Mener l'audit interne du 12 mars 2020

Contribution des concepteurs ERP

La plupart des concepteurs ERP ont accepté la participation aux coûts de certification décidée par le comité de l'Association Swissdec compte tenu de la situation financière difficile de l'Association. En janvier 2020, 90 concepteurs s'étaient acquittés de leur cotisation 2020.

L'Association Swissdec regrette fortement que les conventions conclues avec six concepteurs ERP aient dû être résiliées, aucun accord n'ayant pu être trouvé avec ceux-ci.

Transmettre simplement et en toute sécurité des données et réduire significativement la paperasserie des PME: une vraie plus-value!

Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam et conseiller national

La transmission électronique des données via Swissdec constitue un instrument efficace pour alléger la charge administrative des entreprises.

Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch, secrétaire d'État et directrice du SECO, membre du comité de pilotage d'E-Government Suisse

Avec Swissdec, les données salariales sont transmises efficacement et en toute sécurité.

Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse

Avec Swissdec, 30 minutes nous suffisent pour préparer et envoyer l'enquête sur la structure des salaires. Auparavant, cela nécessitait deux à trois jours de travail.

Michael Aebi,
Kambly SA

Swissdec continuera à connaître le succès si nous nous concentrons sur les principales missions de l'Association.

Andreas Dummermuth, président de la Conférence des caisses cantonales de compensation

Présentation des comptes

Répercussions de la nouvelle stratégie sur la présentation des comptes

Les comptes de l'Association pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 sont pour la dernière fois présentés sans distinction entre ELM et KLE. En effet, la nouvelle stratégie prévoit une séparation claire des cotisations des membres et des contributions aux prestations selon le produit. Ces dernières sont exclusivement versées par les membres qui utilisent effectivement le produit concerné. Cette distinction a été faite pour la première fois dans le budget 2020.

Dès 2020, le budget et les prévisions seront structurés de façon plus transparente, et la séparation des charges et produits entre l'exploitation et les projets sera encore plus stricte. Les charges sont réparties selon le domaine d'activité, et les produits ELM et KLE sont indiqués séparément.

Cette présentation plus détaillée à compter du 1^{er} janvier 2020 se traduit par une augmentation des frais administratifs, à laquelle on consent afin d'améliorer la transparence et le décompte par produit.

Ce changement entraîne également un transfert de certaines charges entre les domaines d'activité et le centre opérationnel. Les dépenses liées au Forum Swissdec, p. ex., ne relèvent plus de la standardisation, mais de la compétence du centre opérationnel.

Comptes de l'Association du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Comme souhaité par le comité, les comptes de l'Association en fin d'exercice sont équilibrés, et même bénéficiaires (+5884.04 CHF). Cela avait été fixé comme tel dans le budget. Des provisions d'un montant de 240 000 CHF ont par ailleurs été constituées en vue de la certification selon la version 5.0 d'ELM.

Outre l'exploitation de Swissdec, on a accordé la priorité à deux thèmes: la version 5.0 d'ELM et la mise en œuvre de la stratégie. Cela explique notamment la diminution des activités de certification et de conseil. On constate également un transfert de charges entre le domaine d'activité Standardisation et le centre opérationnel, qui est dû au fait que, conformément à la nouvelle stratégie, les charges doivent désormais être affectées aux différents domaines. Les cotisations des concepteurs ERP ont contribué à équilibrer les comptes.

Prévisions 2020

Par rapport au budget 2020 adopté le 30 avril 2019 par l'assemblée de l'Association, on note surtout une augmentation des cotisations des membres et des contributions aux prestations. Le comité s'est en effet fixé comme objectif de garantir une pénétration du marché par la version 5.0 d'ELM d'ici à trois ans. Pour accélérer les certifications et couvrir l'augmentation des charges, une contribution supplémentaire aux prestations sera prélevée, et une partie des provisions liquidée.

Afin de garantir une pénétration du marché dans les trois ans, la mise en œuvre du projet d'automatisation des tests a elle aussi été validée, ce qui permettra une réalisation plus efficace des tests de certification spécialisés. Un gain devrait être observé au bout de trois ans, à l'issue de la phase de certification selon la version 5.0 d'ELM. Les contributions aux prestations pour la norme suisse en matière de salaire diminueront, ce qui fera baisser le montant total des cotisations des membres.

La norme KLE est bien passée en phase productive. Aucune nouvelle organisation destinataire n'a pu être trouvée pour 2020 dans le cadre de celle-ci, car les négociations durent plus longtemps que prévu. La Suva assumera donc en 2020 l'intégralité des coûts liés à KLE, ce qui permettra de décharger l'ASA.

Budget 2021

Les frais d'adhésion et de service, y compris les frais de service pour l'accélération des certifications ELM, s'élèvent à 430 000 CHF (hors TVA) pour les membres utilisant la norme suisse en matière de salaire (ELM) en 2021.

Les frais d'adhésion et de service, y compris les frais de service pour l'accélération des certifications ELM, seront par conséquent plus élevés pour les membres qui utilisent la norme suisse en matière de salaire (ELM) et la norme suisse en matière de prestations (KLE). La répartition des frais liés à KLE (851 000 CHF hors TVA) entre la Suva et l'ASA sera recalculée dans le cadre des prévisions 2021 en fonction des organisations destinataires participantes. Le budget 2021 inclut les coûts de projet estimés, qui seront financés séparément par les membres mandants de l'Association.

Compte de résultats au 31.12.2019

en CHF

	No de compte conformément au plan comptable	2019	2018
Produits			
Fonctionnement de l'Association Swissdec		2 473 711.25	2 441 706.07
Cotisations des membres	3400	0.00	1 634 176.82
Cotisations des membres pour ELM	3401	1 634 168.99	0.00
Contribution aux prestations OFS	3420	408 542.25	408 542.25
Frais annuels des concepteurs ERP	3430	431 000.01	398 987.00
Projets		583 494.98	181 132.52
Contributions au développement eAVS/AI	3500	83 458.38	5 444.60
Contributions au développement CSI	3510	243 791.64	167 962.50
Contributions au développement OFS	3520	122 166.30	4617.38
Contributions au développement ASA LAA	3530	71 729.93	0.00
Développement Suva LAA	3531	52 220.64	0.00
Contributions au développement ASA LPP	3540	10 128.09	3 108.04
Total des produits		3 057 206.23	2 622 838.59
Charges			
Fonctionnement de l'Association Swissdec		2 467 827.21	2 436 502.47
Certification		671 702.46	818 352.79
Conseil et certification	4400	0.00	818 352.79
Certification ELM	4401	580 470.52	0.00
Validation ELM	4403	91 231.94	0.00
Standardisation		588 850.74	739 834.54
Déclaration ELM	4410	0.00	739 834.54
Standardisation ELM: commission de standardisation	4411	172 627.57	0.00
Standardisation ELM: concepteurs ERP, fiduciaires, entreprises	4412	20 532.14	0.00
Standardisation ELM: maintenance	4413	395 691.03	0.00
Transmission		638 213.52	630 958.04
Transmission ELM / répartiteur	4420	0.00	630 958.04
Transmission / répartiteur ELM	4421	638 213.52	0.00
Centre opérationnel		569 060.49	247 357.10
Frais d'exploitation et frais administratifs		435 356.37	247 357.10
Frais administratifs	6590	195 801.39	247 357.10
Protection des données et audits	6593	75 364.28	0.00
Communication et marketing	6595	164 190.70	0.00
Projets stratégiques		133 704.12	0.00
Développement du projet «Alignement de l'organisation»	6562	133 704.12	0.00
Projets		583 494.98	181 132.52
eAVS/AI: développement	6500	31 237.73	5 444.60
CSI: développement	6510	191 570.99	167 962.50
OFS: développement	6520	69 945.65	4 617.38
ASA: LAA IJM	6530	20 597.07	952.84
ASA: développement LPP	6540	9040.30	2 155.20
Développement (général)	6556	261 103.24	0.00
Total des charges		3 051 322.19	2 617 634.99
+ bénéfice / - perte	9000	5 884.04	5 203.60

Bilan au 31 décembre 2019

en CHF

	Annexe	2019	2018
Actifs			
Luzerner Kantonalbank, compte d'association		1 810 232.09	716 327.51
Créances		97 445.99	167 962.50
Autres créances à court terme		22 083.83	40 880.71
Comptes de régularisation actifs		0.00	10 061.98
Valeurs immatérielles	2.3	3.00	3.00
Total de l'actif		1 929 764.91	935 235.70
Passifs			
Engagements		569 295.64	491 131.75
Avances reçues	2.1	701 250.22	110 104.59
Comptes de régularisation passifs		187 152.36	107 816.71
Provisions	2.2	450 000.00	210 000.00
Fortune de l'Association		22 066.69	16 182.65
Total des passifs		1 929 764.91	935 235.70

Annexe

1. Principes

1.1 Généralités

Swissdec est une association sise à Lucerne. Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du code des obligations).

2. Postes du bilan et du compte de résultats

2.1 Avances

Divers membres de l'Association versent des avances en vue de futures dépenses dans le cadre de projets. Ce poste indique les avances reçues moins les prestations déjà fournies.

2.2 Provisions

La certification selon la version 5.0 de la norme ELM interviendra à compter de 2020. Nous tablons donc sur des frais supplémentaires pour la période 2020–2023. Afin de couvrir ce surcoût, des provisions ont été constituées en 2019 (240 000 CHF). Une partie a déjà été liquidée dans le cadre du budget 2020 en vue de la certification, tandis que le reste le sera en 2021 et 2022.

2.3 Valeurs immatérielles

	en CHF	en CHF
Valeurs immatérielles	Valeur comptable 2019	Valeur comptable 2018
Droits d'auteur sur la norme ELM	1.00	1.00
Droits d'auteur sur la marque nominative «Swissdec»	1.00	1.00
Droits sur le domaine www.swissdec.ch	1.00	1.00
Total des valeurs immatérielles	3.00	3.00

3. Autres informations

3.1 Postes à plein temps

L'Association Swissdec n'emploie aucun collaborateur.

3.2 Obligations conditionnelles

L'Association a élaboré la norme suisse en matière de prestations (KLE). Un essai pilote productif a été lancé en décembre 2019 avec trois concepteurs ERP et la Suva. Conformément aux conventions contractuelles, la Suva a préfinancé les prestations et/ou coûts correspondants et, à l'issue de celui-ci, demandera le remboursement d'une partie des frais de projet, à sa libre appréciation et dans le cadre d'accord individuels. Pour l'Association, le projet ne génère aucun coût (à l'heure actuelle: dépense d'env. 5,2 millions de francs).

Selon le contrat, l'Association pourrait supporter des coûts supplémentaires en cas de défauts empêchant une utilisation conforme des résultats du projet lors de l'entrée en vigueur de KLE. Il lui appartiendrait alors d'éliminer ces problèmes éventuels.

La Suva a validé la norme et libéré l'Association Swissdec de ses obligations. Son préfinancement s'est achevé le 31 décembre 2019. À compter de 2020, KLE sera un produit à part entière de l'Association Swissdec.

Produits liés à l'exploitation et aux projets

en CHF

	Clôture 2019	Budget 2020	Prévisions 2020	Budget 2021
Produit lié au fonctionnement de l'Association Swissdec	2 473 711.25	2 750 711.25	3 208 542.25	3 387 542.25
Sous-total eAVS/AI	408 542.25	408 542.25	430 000.00	430 000.00
eAVS/AI: cotisation de membre	408 542.25	200 000.00	106 322.89	106 322.89
AVS/AI: contribution aux prestations ELM	0.00	208 542.25	302 219.36	302 219.36
AVS/AI: contribution aux prestations Accélération de la certification ELM *	0.00	0.00	21 457.75	21 457.75
Sous-total CSI	408 542.25	408 542.25	430 000.00	430 000.00
CSI: cotisation de membre	408 542.25	200 000.00	106 322.89	106 322.89
CSI: contribution aux prestations ELM	0.00	208 542.25	302 219.36	302 219.36
CSI: contribution aux prestations Accélération de la certification ELM *	0.00	0.00	21 457.75	21 457.75
Sous-total ASA	408 542.25	558 542.25	430 000.00	713 666.67
ASA: cotisation de membre	408 542.25	200 000.00	106 322.89	106 322.89
ASA: contribution aux prestations ELM	0.00	208 542.25	302 219.36	302 219.36
ASA: contribution aux prestations Accélération de la certification ELM *	0.00	0.00	21 457.75	21 457.75
ASA: contribution aux prestations KLE **	0.00	150 000.00	0.00	283 666.67
Sous-total Suva	408 542.25	558 542.25	1 102 000.00	997 333.33
Suva: cotisation de membre	408 542.25	200 000.00	106 322.89	106 322.89
Suva: contributions aux prestations ELM	0.00	208 542.25	302 219.36	302 219.36
Suva: contribution aux prestations Accélération de la certification ELM *	0.00	0.00	21 457.75	21 457.75
Suva: contribution aux prestations KLE **	0.00	150 000.00	672 000.00	567 333.33
Concepteurs ERP	431 000.00	408 000.00	408 000.00	408 000.00
OFS selon contrat	408 542.25	408 542.25	408 542.25	408 542.25
Intérêts bancaires	0.00	0.00	0.00	0.00
Produit lié aux projets	583 494.98	560 000.00	1 392 000.00	530 000.00
Contribution au développement eAVS/AI	83 458.38	100 000.00	200 000.00	110 000.00
Contribution au développement CSI	243 791.64	400 000.00	572 000.00	141 000.00
Contribution au développement OFS	122 166.30	0.00	252 000.00	86 000.00
Contribution au développement Suva	52 220.64	0.00	100 000.00	61 000.00
Contribution au développement ASA	81 858.02	60 000.00	268 000.00	132 000.00
Total des produits	3 057 206.23	3 310 711.25	4 600 542.25	3 917 542.25

* Une contribution supplémentaire aux prestations sera prélevée pour accélérer la certification selon ELM.

** La norme suisse en matière de prestations (KLE) est incluse dans le montant des contributions aux prestations versé par la Suva et par l'ASA. La Suva assumera l'ensemble des coûts liés à KLE tant qu'aucun autre destinataire n'utilisera celle-ci.

Charges liées à l'exploitation et aux projets

en CHF

	Clôture 2019	Budget 2020	Prévisions 2020	Budget 2021
Charges liées au fonctionnement de l'Association Swissdec	2 467 827.20	2 747 000.00	3 203 542.25	3 382 542.25
Certification	671 702.46	750 000.00	1 153 542.25	1 258 542.25
Conseil et certification ELM	580 470.52	560 000.00	779 700.00	779 700.00
Conseil et certification KLE	0.00	40 000.00	295 000.00	370 000.00
Validation destinataires ELM	91 231.94	150 000.00	149 200.00	149 200.00
Validation destinataires KLE	0.00	0.00	23 000.00	53 000.00
Liquidation de provisions ELM *	0.00	0.00	-93 357.75	-93 357.75
Standardisation	588 850.74	812 000.00	880 000.00	930 000.00
Norme ELM	588 850.74	555 000.00	620 000.00	620 000.00
Norme KLE	0.00	257 000.00	260 000.00	310 000.00
Transmission	638 213.52	581 000.00	668 000.00	692 000.00
Transmission ELM	638 213.52	541 000.00	574 000.00	574 000.00
Transmission KLE	0.00	40 000.00	94 000.00	118 000.00
Centre opérationnel	569 060.48	604 000.00	502 000.00	502 000.00
Frais d'exploitation et frais administratifs	435 356.36	354 000.00	462 000.00	492 000.00
Projets stratégiques	133 704.12	250 000.00	40 000.00	10 000.00
Charges liées aux projets	583 494.98	560 000.00	1 392 000.00	530 000.00
Développement (général)	261 103.24	0.00	0.00	0.00
eAVS/AI: développement	31 237.73	100 000.00	200 000.00	110 000.00
CSI: développement	191 570.99	400 000.00	572 000.00	141 000.00
OFS: développement	69 945.65	0.00	252 000.00	86 000.00
ASA: développement LAA/LAAC/IJM	20 597.07	60 000.00	218 000.00	71 000.00
ASA: développement LPP	9 040.30	0.00	50 000.00	61 000.00
Suva: développement	0.00	0.00	100 000.00	61 000.00
Total des charges	3 051 322.18	3 307 000.00	4 595 542.25	3 912 542.25
Résultat	5884.05	3711.25	5000.00	5000.00

* Des provisions destinées exclusivement à la certification ont été constituées en 2018/2019. Elles ont en partie été liquidées ici.

Rapport de l'organe de révision



KPMG SA
Audit Suisse centrale
Pilatusstrasse 41
CH-6003 Lucerne

Téléphone +41 58 249 38 38
Téléfax +41 58 249 38 88
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'auditeur à l'Assemblée générale des membres de l'association de

Verein swissdec, Lucerne

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels (compte de profits et pertes, bilan et annexe), lesquels sont présentés aux pages 15 à 17, de Verein swissdec pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2019.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité de la direction alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 «Review (examen succinct) d'états financiers». Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont conformes à la loi et aux statuts.

KPMG SA

Markus Forrer
Expert-réviseur agréé

Ramon Büchler
Expert-réviseur agréé

Lucerne, 17 février 2020

Standardisation

Organes

Informations concernant la nouvelle structure du présent rapport annuel

Sur le plan organisationnel, les domaines d'activité «Certification et conseil» et «Transmission» relèvent de la compétence du centre opérationnel, qui soutient en outre activement l'unité organisationnelle Standardisation et fournit des prestations d'ordre administratif. Le rapport annuel a été adapté aux nouvelles structures: les informations relatives aux domaines d'activité «Standardisation», «Transmission» et «Conseil et certification» figurent donc désormais dans des chapitres distincts.

La commission de standardisation (ex-commission technique) s'est réunie à deux reprises sous la direction de C. Rothenbühler: le 15 octobre 2019 et le 24 mars 2020.

Informations émanant de la commission de standardisation

- Lors de sa séance du 15 octobre 2019, la commission a évalué l'avancée des travaux relatifs à la version 5.0 d'ELM et obtenu des domaines spécialisés la confirmation des exigences à respecter et des répercussions financières.
- Comme prévu, la version 5.0 d'ELM sera introduite le 1^{er} janvier 2021.
- La commission s'est en outre vu confirmer que la validation ordinaire de celle-ci pouvait s'effectuer par écrit, et a pris connaissance des échéances prévues durant la dernière semaine de l'année.
- Les membres de la commission de standardisation, qui siègent également à la commission consultative de standardisation ont de nouveau pris part à des ateliers stratégiques.
- L'implication d'un chef de projet externe dès août 2019 a permis d'atteindre différents objectifs en matière de transparence des coûts.
- On a pu optimiser la gestion du portefeuille de projets grâce à une nouvelle ventilation des coûts ainsi qu'à une parfaite transparence, à laquelle toutes les sections ont fortement contribué en se concertant entre elles. Une plus grande implication des concepteurs ERP et la participation du responsable de la section Concepteurs ERP nous ont permis de présenter le thème de la certification partiellement automatisée de telle manière que les investissements correspondants ont été approuvés lors de la séance du comité de décembre 2019.
- Dans le cadre de la nouvelle stratégie également, l'Association Swissdec met également l'accent sur les avancées techniques. La commission consultative de standardisation est désormais impliquée plus fortement, ce qui se reflète dans l'organigramme et dans la nouvelle composition des groupes.
- En matière de pénétration du marché, Swissdec a reconduit pour 2020 le partenariat stratégique noué avec WEKA Business Media AG.
- Une liste actualisée des adresses de support informatique des concepteurs ERP et des destinataires de données est disponible sur www.swissdec.ch.
- Le calendrier relatif à l'introduction de la version 5.0 d'ELM s'explique par la prochaine révision de la loi sur l'imposition à la source. Tant l'OFS que l'AVS/AI ont profité de l'occasion pour développer l'application/la solution et générer une valeur ajoutée. Les assureurs peuvent à présent personnaliser les options relatives aux boîtes de dialogue, ce qui garantit la satisfaction d'exigences individuelles même avec une solution standardisée.
- Compte tenu de l'important volume de travail, la partie «Impôt à la source pour les tiers», qui décrit les exigences de tous les partenaires (assureurs, AVS, SECO, caisses de pension et administrations fiscales), n'a finalement pas pu être intégrée à la mise en œuvre de la version 5.0.
- L'équipe de projet «Authentification d'entreprises Swissdec» a élaboré les spécifications détaillées avec la Haute École spécialisée bernoise. La première mise en œuvre s'effectue à l'aide de la norme KLE. Les premières données ont déjà pu être transmises de façon productive. Il s'agit à présent d'accumuler des expériences au quotidien. Un webinar en ligne a été organisé. Si l'authentification d'entreprises Swissdec est obligatoire dans le cadre de la norme KLE, elle reste facultative pour les autres applications. Nous continuerons de nous pencher sur le sujet en nous basant sur les nouveaux principes de gestion de projet.
- Philippe Raemy reste la personne de contact pour la norme KLE.
- En 2019, la promotion de l'utilisation de Swissdec a surtout été réalisée par les différents partenaires. L'Association ne pourra de nouveau assumer un rôle de coordination que quand l'application sera élargie, ce qui sera très certainement le cas au 1^{er} janvier 2021.

- Swissdec et ses représentants spécialisés ont favorisé la collaboration avec les concepteurs ERP en participant aux quatre séances annuelles de la section. Il convient de saluer cet échange et cette collaboration, qui constituent la clé de la réussite.

Mise en œuvre de la version 5.0

La version 5.0 a été réalisée par les sections Impôts, Assurances, AVS/CAF et OFS compte tenu de nouvelles exigences et dispositions légales. Toutes les sections ont fixé et validé des exigences spécifiques. Lors de la séance de la commission de standardisation (ex-commission technique) du 15 octobre 2019, les résultats ont été présentés, et la suite de la procédure établie.

Les points et problématiques suivants ont en particulier été consignés:

- L'e-profil ne fait pas partie de la version 5.0. Il sera lancé sous la forme d'un projet distinct selon les nouveaux principes.
- L'application «Dialog Messages» (boîtes de dialogue) a été intégrée en tant que possibilité technique.

Planification de la version 5.0: mise en œuvre

- 15 octobre 2019: information et validation par la commission de standardisation des parties présentées
- 15 février 2020: adoption de la version finale et mise en production
- À compter du 1^{er} mars 2020: développement par les concepteurs ERP
- Dès le 1^{er} juin 2020: mise à disposition des premières options d'automatisation partielle
- 1^{er} janvier 2021: mise en production

Validité des différentes versions d'ELM

Le lancement de la version 4.0 a mis fin aux versions précédentes, comme la version 2.1, qui n'était valable que jusqu'au 1^{er} décembre 2013. Les versions 2.2 et 3.0 ont été acceptées par le répartiteur jusqu'au 30 juin 2019.

Versions en vigueur

Version principale	Statut productif	AVS, CAF	LAA, LAAC, IJM	LPP	Certificat de salaire	Statistique	Impôt à la source	Valable à compter du
5.0 ELM	Version finale Mise en œuvre/exploitation							31.3.2020 1.1.2021
1.0 KLE			<input checked="" type="checkbox"/>					1.9.2018
4.0 ELM	Version finale	<input checked="" type="checkbox"/>	21.5.2013					
3.0 ELM	Version refusée en 2015 Version supprimée le 1.7.2019	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non acceptée*		18.12.2009
2.2 ELM	Version refusée en 2015 Version supprimée le 1.7.2019	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	Non acceptée*		1.10.2006
2.1 ELM	Version refusée en 2012 Version supprimée en 2013	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>			1.12.2005

* Les données des versions 2.2 et 3.0 sont rejetées par l'OFS depuis décembre 2014.

Support Swissdec

Durant l'exercice 2019, de nouveaux partenaires ont été acquis en vue de transmissions par ELM; le nombre d'applications augmente de façon très réjouissante. Il est important que les destinataires de données testent leurs systèmes à la fin de chaque année afin de pouvoir recevoir sans problème les déclarations.

Adressage

L'adressage correct des destinataires de données demeure un aspect déterminant.

- En 2019, le nombre de destinataires de données était de 246 institutions. Il a de nouveau légèrement augmenté.

Les entreprises et les concepteurs de logiciels ERP disposent toujours de documents d'aide sur www.swissdec.ch/lohndatenempfaenger.htm (listes des destinataires de données aux formats PDF et Excel).

Prochaines activités (vision globale)

- Mettre en oeuvre la version 5.0 d'ELM en tenant compte des exigences des différents domaines
- Réaliser les réunions de travail conformément à la nouvelle organisation
- Norme suisse en matière de prestations (KLE): poursuivre la certification de concepteurs ERP, assurer une transmission productive et un développement (actuellement avec trois concepteurs ERP)
- Authentification d'entreprises Swissdec: clarifier les besoins (y compris en matière d'authentification d'entreprises à l'échelle suisse) dans le cadre d'un projet
- Gérer le portefeuille et développer les thèmes connexes
- Garantir une formation relative à la protection des données en tenant compte de l'évolution constante des exigences, sur les plans tant de la législation que de l'utilisation
- Organiser les séances de la commission consultative de standardisation (jusqu'à quatre fois par an désormais) et de la commission de standardisation des 13 octobre 2020 et 23 mars 2021 à Lucerne

Rencontre réunissant toutes les sections: commission consultative de standardisation (ex-commission spécialisée)

Cette commission s'est réunie pour la dixième fois le 4 septembre 2019. Elle est composée de représentants des différentes sections de Swissdec.

Les thèmes suivants ont été traités:

- Activités courantes de la commission spécialisée
- Versions des destinataires finaux et des processus, y compris l'e-profil
- Forum Swissdec: rétrospective et perspectives
- Partie juridique: modifications légales et adaptation des exigences en matière de protection des données
- État et développement de la version 5.0 d'ELM
- Discussion des détails de la version 5.0 avec chaque section. Tous les responsables ont informé leur section au sujet de l'état d'avancement.
- Contrôle annuel des lois et ordonnances

Partie juridique

La protection des données constitue un thème clé pour Swissdec. Il est essentiel que les différents responsables le comprennent et fassent passer le message afin que Swissdec (c'est-à-dire tous les partenaires) puisse respecter scrupuleusement les exigences légales en la matière. Une large place est donc accordée à l'information et à la formation dans ce domaine.

Cela inclut les aspects clés suivants:

- Importance de la protection des données pour l'Association
- Révision de la loi sur la protection des données
- Notions et rôles
- Exécution des mandats (externalisation)
- Responsabilité du traitement de données
- Principe de la légalité des organes fédéraux et cantonaux
- Principes de l'affectation à un but précis et de la proportionnalité
- Exactitude et sécurité des données
- Mise en oeuvre au sein de l'Association Swissdec

Il est en outre important pour Swissdec que la communication externe au sujet de la gestion des données par l'Association s'effectue correctement, car cela permet d'accroître la confiance à l'égard de celle-ci.

Il incombe également aux responsables des sections de former et d'informer les personnes qui participent à Swissdec ou à ses projets. Les processus doivent être clairement définis et correctement mis en œuvre.

Révision de la loi sur la protection des données

Le projet de loi a déjà été partiellement mis en œuvre au sein de l'Association Swissdec. Une fois la version définitive disponible, il s'agira de déterminer si les processus actuels doivent être adaptés d'ici à son entrée en vigueur.

Pour l'instant, la gestion des données anonymisées (big data) ainsi que le profilage comptent parmi les défis particuliers qu'il faudra relever dans le cadre des nouvelles exigences légales. On ne sait pas encore quand la loi révisée entrera en vigueur.

Swissdec exploite le répartiteur sur mandat des destinataires de données. Elle agit dans ce cadre comme un sous-traitant autorisé à traiter – à la demande et exclusivement pour le compte des destinataires de données – les informations transmises via le répartiteur, dont elle doit garantir la sécurité.

Par conséquent,

- c'est l'expéditeur des données qui est responsable de l'exactitude des informations communiquées par ses soins.
- Swissdec doit s'assurer que le filtrage et la transmission de celles-ci s'effectuent conformément à l'accord conclu avec les expéditeurs de données ainsi qu'aux normes ad hoc, et garantir la sécurité de ces informations.
- Le destinataire des données assume la responsabilité de leur traitement à compter de leur transmission au répartiteur, ainsi que de leur réception et de la suite du traitement.
- Il doit par ailleurs vérifier, lors de l'élaboration des normes, qu'il s'appuie sur des bases légales ou contractuelles suffisantes pour procéder au traitement des données.

La protection des données doit être prise en considération dans le cadre de chaque norme de l'Association Swissdec – ce qui est le cas.

Sections

Section AVS/CAF

Exigences à l'égard de la version 5.0 de la norme suisse en matière de salaire (ELM)

En 2019, la section s'est consacrée activement au développement de la future version 5.0 d'ELM. Elle a recensé et harmonisé les exigences de ses membres, puis a vérifié – au moyen de concepts de solution et en étroite collaboration avec le team Architecture technique et spécifique – leur faisabilité dans le cadre de la norme ELM ainsi que des programmes de comptabilité salariale.

Aux yeux des organes d'exécution, c'est surtout l'approche prévue pour le traitement futur des salaires négatifs qui constitue une évolution notable, car cela occasionnait auparavant un important travail manuel dans le cadre du traitement et de la comptabilisation. Les autres nouveautés représentent elles aussi des améliorations significatives (sur les plans tant spécialisé que qualitatif) qui apporteront une grande valeur ajoutée aux émetteurs (entreprises et agents fiduciaires) et aux destinataires (organes d'exécution).

La mise en œuvre des exigences suivantes a été validée par la commission de standardisation (ex-commission technique) le 15 octobre 2019.

- Contrôle ELM pour les salaires négatifs: des vérifications réalisées par les programmes de comptabilité salariale permettent d'identifier les salaires négatifs avant qu'ils ne soient envoyés et de les attribuer aux années précédentes concernées via une structure de données supplémentaire (domaine AVS). Les caisses peuvent ainsi les imputer correctement sur le compte individuel, sans qu'il ne soit nécessaire de demander des précisions à l'employeur.
- Déclaration des assureurs LAA et LPP: l'automatisation doit être poussée encore plus loin en annonçant les assureurs via la norme ELM – suppression des processus papier.
- Intégration du canton de travail dans la déclaration E(M)S afin de permettre l'automatisation du traitement de cas de figure spécialisés pour les caisses de compensation, p. ex. l'examen du droit à des allocations familiales.
- Soutenir les employeurs effectuant les décomptes selon la méthode effective via la norme ELM afin de permettre aux caisses appliquant cette méthode de procéder à une facturation automatisée.
- Autres améliorations du schéma de la norme ELM: mention obligatoire de l'IDE, suppression des champs inutiles, validation des durées de cotisation.

En étroite collaboration avec le team Architecture technique et spécifique, ces exigences ont été précisées dans l'ébauche de nouvelles directives et dans le schéma de la version 5.0 d'ELM. Après avoir été révisées plusieurs fois, les directives sont aujourd'hui (état: 16 décembre 2019) de très bonne qualité et permettent de satisfaire aux exigences définies.

La section ne juge pas utile d'exploiter les nouvelles possibilités offertes par la version 5.0 d'ELM que sont l'authentification d'entreprise Swissdec et la procédure «Dialog Message». Ces dernières ne seront donc pas mises en œuvre pour les domaines AVS et CAF.

Contrôle des directives relatives au versement différé du salaire

Pour commencer, il convient de préciser que, depuis l'adaptation des directives sur la perception des cotisations dans l'AVS, AI et APG (DP) au 1^{er} janvier 2016, on constate des écarts par rapport aux DP dans le cadre de l'application du principe de réalisation pour les versements différés de salaires conformément aux directives Swissdec en vigueur. En 2018, Swissdec a montré, via un concept comportant de nombreux exemples pratiques, quelles étaient les nouvelles règles de calcul qui permettaient, dans la plupart des cas, d'appliquer le principe de réalisation dans les programmes de comptabilité salariale. Indépendamment de cela, un employeur a formé opposition en 2018 à la décision d'une caisse de compensation qui appliquait le principe de réalisation dans l'AC.

Évolution de la situation en 2019

Cette opposition a été approuvée le 25 juin 2019 par le tribunal des assurances du canton de St-Gall.

Les directives actuelles de Swissdec étant conformes à cette décision, il n'est pour l'instant pas nécessaire de procéder à la révision de celles-ci ainsi que de la logique de traitement dans les programmes de comptabilité salariale dans le cadre de la version 5.0 d'ELM. L'OFAS a déposé un recours contre cette décision auprès du Tribunal fédéral. Dès que ce dernier aura statué, Swissdec déterminera si ses directives doivent ou non être modifiées.

Poursuite des chargements via EIV

On a recensé en mai 2019 le nombre de déclarations de salaires transmises via la procédure orientée exportation importation (EIV): pour la période de salaire 2018, 763 déclarations (à l'échelle de l'employeur) ont été effectuées par ce biais dans le domaine de l'AVS, et 530 dans celui des CAF. Étant donné que ces chiffres ne sont pas négligeables, l'association eAVS/AI a demandé à ce qu'on conserve cette procédure dans le cadre de la version 5.0 d'ELM, ce qui a été approuvé le 30 juillet 2019. Les employeurs qui ne peuvent pas appliquer la procédure intégrée dans un processus pour différentes raisons disposeront donc toujours d'un canal leur permettant de transmettre leurs données salariales aux organes d'exécution via Swissdec, par voie électronique et en toute sécurité.

Section LPP

Comme prévu, la section s'est concentrée en 2019 sur l'augmentation du nombre de participants au domaine. Des enquêtes clients et des contacts avec d'autres sections (notamment celle des fiduciaires) ont montré que, dans le domaine de la prévoyance professionnelle également, il était urgent de mettre en place une déclaration électronique des salaires.

Outre de nombreuses discussions avec des sociétés d'assurance-vie, on a contacté dans un premier temps les organes d'exécution des caisses de pension. Le marché (qui compte quelque 1800 participants) étant plus fragmenté que les autres domaines, les échanges sont plus difficiles. Des concepteurs de solutions ERP pour les caisses de pension se sont réunis en fin d'année, ce qui semble plus efficace.

Faute de budget, les développements en matière de LPP réalisés dans le cadre de la version 5.0 d'ELM se sont limités au strict minimum. Ils ont toutefois été harmonisés avec ceux des autres domaines.

Les nouveautés sont notamment les suivantes:

- Modifications sur la base de l'impôt à la source
- Possibilité de complétion (partie générale)
- Suppression du collationnement préalable
- Nouvel assujettissement dans le cadre de la norme

Cela a permis de poser des bases raisonnables en vue de la suite. En combinaison avec des solutions ultérieures comme le profil électronique ou l'authentification d'entreprises Swissdec, on disposera ainsi d'une offre intéressante pour une collaboration efficace entre expéditeurs et destinataires de données.

Section Prestations

Cette section a été consolidée en 2019. La Swica y a rejoint AXA, la Suva, Zurich et HRM Systems. Trois réunions ont été organisées depuis l'automne 2018. Celle de novembre 2019 a été annulée au profit de la phase pilote.

Dans le cadre de cette dernière, on a recensé les sujets à aborder lors de la séance de février 2020. Le traitement d'autres points moins urgents a par ailleurs été repoussé. La section fera tout pour se pencher sur ceux-ci au cours de l'année 2020. Au printemps, il s'agira de se pencher sur les points en suspens et sur les enseignements tirés de la phase pilote.

Section Statistique

L'Office fédéral de la statistique OFS est le centre de compétences national pour tout ce qui concerne les statistiques publiques. Il propose aux milieux politiques, sociaux, économiques, administratifs et scientifiques des informations de qualité recensées sur la base de normes scientifiques transparentes qui les aident à se faire une opinion ainsi qu'à planifier et à gérer leurs activités. Afin de tenir compte des évolutions liées à la numérisation et à l'automatisation, l'OFS a remanié et élargi la partie de la norme ELM dédiée aux statistiques en vue de l'introduction de la version 5.0.

Les relevés suivants sont ainsi venus s'ajouter à l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS):

- Statistique de l'emploi (STATEM)
- Enquête de mise à jour du Registre des entreprises et des établissements (entreprises multi-établissements)
- Profilage
- Indice suisse des salaires (ISS)

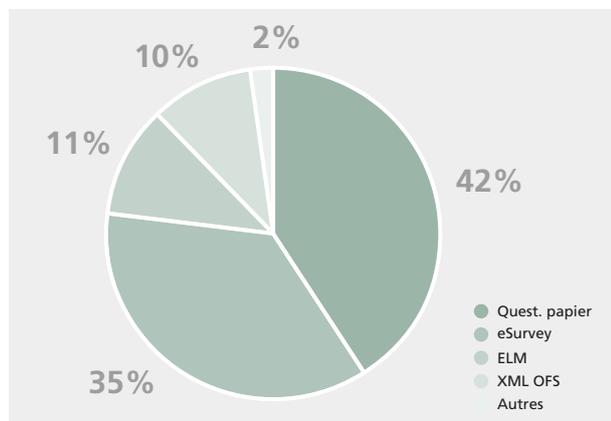
Compte tenu des différences entre les enquêtes et des spécificités de chacune, cette extension a nécessité un important travail de coordination entre les acteurs concernés. Enfin, une structure de données a été élaborée en étroite collaboration avec des experts Swissdec et intégrée au schéma XML de la version 5.0 d'ELM.

L'OFS a également initié un changement important concernant la fréquence des transmissions: on passe en effet d'un rythme biennal à un rythme mensuel.

Si cela semble à première vue occasionner un surcroît de travail pour les personnes interrogées, il convient de noter que le renseignement mensuel d'un questionnaire n'est pas comparable à une transmission électronique tous les mois. L'actualisation constante des informations dans les systèmes de gestion du personnel permet à long terme d'alléger la charge de travail. Ainsi, on ne perd plus de temps à modifier les données a posteriori et la qualité de ces dernières augmente, ce qui réduit le risque de devoir envoyer une annonce de correction. En outre, le processus mensuel de transmission est déjà connu des entreprises (traitement des salaires, annonce aux autorités, etc.) et permet de répondre à différentes enquêtes en même temps.

L'ESS 2018 a également été réalisée en 2019. Comme le montrent les graphiques ci-après, peu d'entreprises ont communiqué les informations correspondantes via ELM, mais elles représentent plus d'un tiers du nombre total de salaires déclarés. En effet, les grandes entreprises utilisent plus souvent ELM pour répondre à l'ESS que les petites.

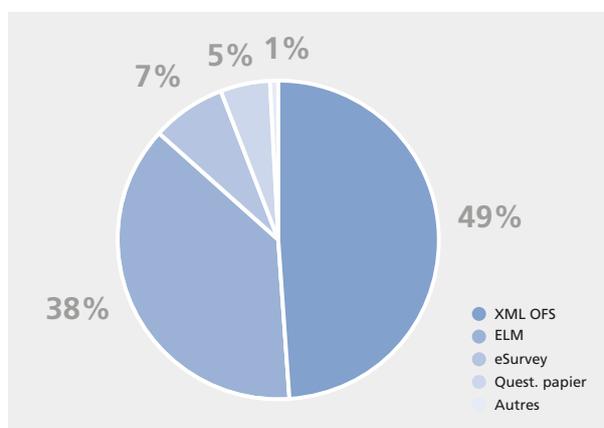
Proportion d'entreprises utilisant les différents canaux de transmission



Cette dernière s'est d'ailleurs bien mieux déroulée que celle de 2016. Les mesures prises en collaboration avec Swissdec, notamment la rédaction et la publication d'une annexe aux directives Swissdec existantes, mais aussi

l'élaboration d'une solution constructive et ciblée avec les concepteurs ERP, les entreprises et les agents fiduciaires, ont contribué de façon décisive à cette évolution réjouissante. Malgré tout, la version 4.0 d'ELM ne satisfait pas complètement aux exigences relatives à l'ESS. La version 5.0 devrait permettre une amélioration sur les plans tant qualitatif que quantitatif.

Rapport entre le nombre d'employés et le canal de transmission utilisé

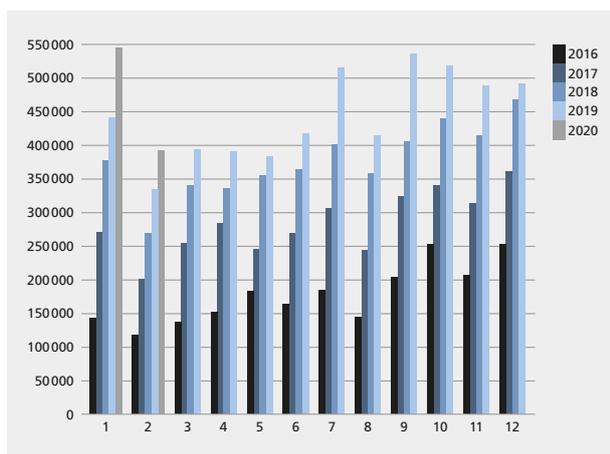


Section Impôts (certificats de salaire, impôt à la source)

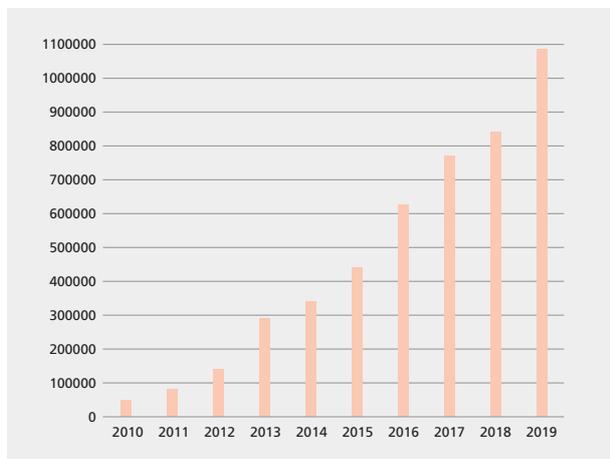
La section Impôts coordonne et pilote pour la Conférence suisse des impôts CSI le fonctionnement et le développement du processus uniforme de déclaration de salaires (ELM) pour les certificats de salaires (ELM-CS) et l'impôt à la source (ELM-IS). Elle se compose de représentants des administrations fiscales cantonales, de l'Administration fédérale des contributions, de l'Association Swissdec et des groupes de travail de la CSI dédiés aux certificats de salaires, à l'impôt à la source et au projet «CH-Meldewesen» (procédure d'annonce CH). La direction opérationnelle est soutenue par AWK Group SA.

- L'exploitation d'ELM pour les impôts est stable et ne présente aucune restriction technique, même en cas d'augmentation constante des volumes. L'utilisation de l'infrastructure et la coopération entre les expéditeurs, le répartiteur et les destinataires ont fait leurs preuves. Les deux graphiques suivants montrent que le volume continue de progresser dans les domaines ELM-IS et ELM-CS.

Décompte d'impôt à la source: nombre de personnes dont les données sont transmises par mois



Nombre cumulé de certificats de salaires: nombre de certificats de salaires transmis par année de déclaration



- **Développements en matière fiscale**
Le schéma ci-dessous montre les modifications prévues pour la version 5.0 de la norme suisse en matière de salaire dans les domaines ELM-CS et ELM-IS.

Développements dans les domaines ELM-CS et ELM-IS



- **Révision de l'imposition à la source**
La réforme vise à abolir les inégalités de traitement entre les personnes imposées à la source et les personnes soumises à l'impôt ordinaire. La révision de la loi et de l'ordonnance relatives à l'imposition à la source nécessite d'importants travaux de mise en œuvre pour les cantons et les employeurs ainsi que dans le domaine ELM-IS. Les nouveautés en la matière ne prendront donc effet qu'au 1^{er} janvier 2021.
- **Harmonisation du calcul**
Dans le cadre du projet de révision de l'imposition à la source, les modalités de calcul de l'impôt devraient être uniformisées. Cette démarche d'harmonisation du calcul de l'impôt à la source mensualisé ou annualisé a été précisée en juin 2019 dans la circulaire n° 45 de l'AFC. Les directives Swissdec ainsi que la structure des données du domaine ELM-IS ont été adaptées en conséquence dans le cadre de la version 5.0. Les règles de calcul harmonisées devraient être réexaminées dans le cadre de la certification des systèmes ERP, ce qui permettra d'accroître la qualité des décomptes IS.
- **Raccordement de tiers**
La Suva, les assurances-maladie et accidents privées, les caisses de chômage et les institutions de prévoyance professionnelle doivent décompter l'IS pour les prestations versées directement au bénéficiaire. Le projet de raccordement de tiers a pour objectif, avec l'introduction de la version 5.0 d'ELM, de permettre l'exécution électronique de la procédure d'imposition à la source via ELM-IS.

- Directive concernant le renseignement du certificat de salaire
À la suite de modifications de bases légales (p. ex. FAIF), une nouvelle mouture de la directive concernant le renseignement du certificat de salaire et de l'attestation de rentes a été publiée le 1^{er} janvier 2016. Dans la version 4.0 d'ELM, ces exigences étaient temporairement remplies grâce à l'utilisation de champs de texte libre. Dans la version 5.0, cette solution provisoire sera remplacée par des adaptations mineures du schéma XML d'ELM-CS.
- Ensemble du processus relatif au certificat de salaire
Le projet porte sur l'introduction d'un code-barres en plusieurs parties car, en raison de sa taille limitée, le code-barres 2D figurant sur le certificat de salaire ou l'attestation de rentes ne peut pas recenser toutes les informations relatives au certificat de salaire. On envisage également la possibilité de transmettre des certificats de salaires et attestations de rentes corrigés ainsi que d'aligner le processus relatif au certificat de salaire sur le processus d'imposition à la source via une quittance.
- Accord sur les frontaliers avec l'Italie
L'accord sur les frontaliers avec l'Italie prévoit l'échange de données entre l'Italie et la Suisse concernant les frontaliers italiens. Un nouveau domaine de la norme ELM, intitulé «TaxCrossboarderSalary», doit permettre de s'assurer que les cantons concernés recevront toutes les informations requises concernant les frontaliers avec les décomptes IS transmis via la norme ELM. L'accord a été paraphé, mais on ne connaît pas encore sa date de signature ni d'entrée en vigueur.
- Optimisation d'ELM pour les impôts
Quelques adaptations mineures des directives Swissdec et de la structure des données du domaine ELM-IS devraient contribuer à améliorer la norme suisse en matière de salaire.

concepteurs ERP et aux clients de récupérer sous forme électronique les données correspondantes. Cette procédure est mise en œuvre sous la forme d'un projet.

- Les «Dialog Messages» constituent une nouvelle application grâce à laquelle les assureurs et les clients pourront échanger directement et de manière structurée des informations, des messages et des questions/réponses.
- La phase de déclaration 2019 s'est très bien déroulée, et le nombre de clarifications complémentaires ayant dû être réalisées a fortement diminué par rapport à l'année précédente. Il s'agit selon nous d'un signal positif qui montre que les clients connaissent de mieux en mieux la procédure et que l'on a amélioré l'échange et la communication.
- Le team principal des assureurs a bien accompagné cette évolution. Il a toutefois constaté qu'il n'était pas possible d'éviter certaines restrictions en raison du manque de ressources. Il a en outre remarqué que les processus internes aux entreprises étaient très différents et que divers avis influaient sur la prise de décision dès lors que la standardisation ne se limitait pas à la réception de données. Le team s'est réuni à plus de dix reprises.
- Les coordinateurs des assureurs ont même assisté à une réunion de travail, en plus de leur participation à la séance de la section et au Forum 2019.
- Une société a rejoint la section, qui compte désormais, outre la Suva, 21 assureurs qui proposent les solutions LAA, LAAC et Assurance collective d'indemnités journalières en cas de maladie, ainsi que deux assureurs soutenant les activités LPP.
- Dans le cadre des travaux stratégiques 2020–2022, des membres de la section ont pris part aux ateliers d'alignement de l'organisation sur la stratégie, assurant ainsi la représentation des autres assureurs.
- La définition des exigences relatives à la version 5.0 d'ELM est désormais terminée.

Section Assurances

- La section Assurances est notamment responsable de la bonne marche de la gestion end-to-end et de l'efficacité du support client. Pour la saisie des données de base d'un contrat d'assurance et la transmission de données salariales, les clients se voient actuellement attribuer un «profil d'assurance» sous forme papier.
- À l'avenir, les assureurs continueront de promouvoir la numérisation au niveau de l'interface avec la clientèle et proposeront via l'e-profil des solutions permettant aux

Groupe d'intérêt et groupes de consultation

Groupe d'intérêt Concepteurs ERP

Le groupe d'intérêt Concepteurs ERP s'est réuni à quatre reprises: les 29 avril, 27 août et 26 novembre 2019, ainsi que le 11 février 2020.

Les séances étaient présidées par Fritz Meyer-Brauns (Oracle), avec l'appui de Thomas Bächler (directeur de Swissdec) et de Christoph Rothenbühler (responsable Standardisation).

Présent au grand complet au Forum Swissdec 2019, le groupe d'intérêt a délégué des représentants à l'assemblée de l'Association, à la commission de standardisation (ex-commission technique), à la commission consultative de standardisation (ex-commission spécialisée) ainsi qu'aux ateliers consacrés à l'alignement de l'organisation sur la stratégie. En 2019, deux concepteurs ERP ont rejoint le groupe d'intérêt, qui en compte à présent douze. Une vingtaine de personnes assure ainsi la mise en œuvre de Swissdec par les concepteurs ERP et les entreprises.

- Participation financière des concepteurs ERP
Plus d'une centaine de concepteurs ERP versent depuis 2018 la somme annuelle de 4000 francs (montant garanti jusqu'à l'année 2021 incluse). Leur participation financière s'élève par conséquent à plus de 400 000 francs par an au total.
- L'élection, à l'automne 2019, de Fritz Meyer-Brauns en tant que représentant du groupe d'intérêt au sein du comité consultatif montre que Swissdec a bien conscience du rôle essentiel joué par les concepteurs ERP dans son succès.
- Version 5.0 de la norme ELM
Les concepteurs ERP ont défini les axes prioritaires suivants pour la version 5.0:
 - Automatisation de la procédure de test
Il convient de réduire le coût de la certification pour les concepteurs ERP comme pour Swissdec, sans toutefois que la qualité ne s'en ressentent.
 - Impôt à la source 2021
Idéalement, des tests automatisés doivent faciliter le calcul avec la version 4.0.
 - Intégration d'autres statistiques de l'OFS à la norme ELM

- OFS – Version 5.0
Les concepteurs saluent le développement du fichier XML et le passage à une fréquence de transmission mensuelle. L'OFS a présenté son projet pour la première fois lors d'une rencontre des utilisateurs organisée par un concepteur ERP. Il apparaît que seule une poignée de concepteurs sera en mesure de mettre en œuvre les changements relatifs à la version 5.0 d'ELM d'ici à la mise en production en janvier 2021. En effet, la version finale de la norme n'avait toujours pas été mise à leur disposition fin 2019.
- Impôt à la source 2021
Les concepteurs ERP doivent dans tous les cas mettre rapidement en œuvre le calcul en vue de la mise en production en janvier 2021. À cette date, la grande majorité des entreprises ne sera pas encore en mesure de procéder à des transmissions avec un logiciel certifié selon la version 5.0 d'ELM. Par ailleurs, étant donné que les directives ELM et les cas tests élargis sont disponibles pour le domaine Impôt à la source, les concepteurs ERP recommandent de permettre également avec la version 4.0 la réalisation de tests automatisés dans ce cadre. Cela permettra d'améliorer la qualité des déclarations en 2021, d'éviter du travail en double pour les concepteurs ERP et d'accélérer la certification ultérieure selon la version 5.0.
- Projet de norme suisse en matière de prestations (KLE)
La Suva a mis en place un programme visant à inciter les concepteurs ERP à mettre en œuvre la norme KLE dans un délai donné. La convention correspondante a été signée par 19 concepteurs.

Groupe de consultation

La cinquième séance des groupes de consultation Entreprises et Agents fiduciaires a eu lieu respectivement le 18 et le 26 mars 2019, tandis que la sixième (webinaire) a été reportée – en accord avec les participants des deux groupes – au 7 avril 2020.

Ces réunions étaient présidées par Michael Markworth, avec l'appui de Thomas Bächler (directeur de Swissdec).

Les membres des groupes de consultation ont à ces deux occasions été informés des toutes dernières évolutions concernant les normes ELM (version 5.0) et KLE. Les deux groupes ont confirmé que les transmissions étaient plus stables qu'en 2018.

Groupe de consultation Entreprises

Un nouveau membre est venu rejoindre le groupe en 2019:
- Poste CH SA

Les points positifs suivants ont été mentionnés:

- La norme ELM représente toujours une aide importante à la déclaration des salaires par rapport aux autres méthodes.

Les participants ont indiqué quels aspects d'ELM devaient selon eux être améliorés:

- L'obtention des profils ELM pose encore parfois problème en termes de simplicité et de rapidité. En outre, on ne sait pas toujours quelles données doivent être enregistrées dans le logiciel de comptabilité salariale.
- Impôt à la source
Les données partenaires sont systématiquement exigées depuis le 1^{er} janvier 2019, ce qui n'a posé aucun problème notable aux membres du groupe.
- LPP
L'exécution de la LPP via la norme ELM constituerait une autre grande avancée.

Groupe de consultation Agents fiduciaires

Le groupe n'a accueilli aucune nouvelle société fiduciaire en 2019.

Les points positifs suivants ont été mentionnés:

- La norme ELM représente une aide importante à la déclaration des salaires par rapport aux autres méthodes.
- Les déclarations transmises par ce biais peuvent être traitées bien plus efficacement que celles communiquées via des portails en ligne ou des formulaires papier.
- Les webinaires réalisés par l'Association Swissdec se sont révélés très informatifs et utiles.

Les participants ont indiqué quels aspects d'ELM devaient selon eux être améliorés:

- Le contact avec les destinataires de données et l'assistance de ceux-ci en lien avec la norme ELM peuvent encore être améliorés.
- L'obtention des profils ELM pose encore parfois problème en termes de simplicité et de rapidité. En outre, on ne sait pas toujours quelles données doivent être enregistrées dans le logiciel de comptabilité salariale.
- Certains messages d'erreur qui s'affichent dans les logiciels de comptabilité salariale ne sont pas suffisamment parlants.
- Il serait très utile que les agents fiduciaires aient la possibilité de valider la déclaration des salaires auprès des assurances et des caisses de compensation.
- Assurances
Le processus ELM n'est pas encore très connu des courtiers en assurances.
- Caisses de compensation
Depuis deux ans, on doit saisir une nouvelle fois ses identifiants pour valider la transmission de données ELM à certaines caisses. Il n'est plus possible de les valider directement comme pour d'autres destinataires, ce qui prend du temps (surtout aux agents fiduciaires) et interrompt le processus de déclaration des salaires.
- LPP
L'exécution de la LPP via la norme ELM constituerait une autre grande avancée.

Conseil et certification

Informations concernant la nouvelle structure du présent rapport annuel

Sur le plan organisationnel, les domaines d'activité «Certification et conseil» et «Transmission» relèvent de la compétence du centre opérationnel, qui soutient en outre activement l'unité organisationnelle Standardisation et fournit des prestations d'ordre administratif. Le rapport annuel a été adapté aux nouvelles structures: les informations relatives aux domaines d'activité «Standardisation», «Transmission» et «Conseil et certification» figurent donc désormais dans des chapitres distincts.

Le service spécialisé dans la certification et le conseil se charge de certifier les systèmes de comptabilité salariale des concepteurs ERP. Il valide en outre les raccordements

de destinataires de données et dispense des conseils supplémentaires aux concepteurs et aux organisations destinataires. Ce service se compose de collaborateurs de la Suva chevronnés des trois régions linguistiques.

Activités

- Organisation de rencontres périodiques avec des coachs (séances mensuelles) et les experts pour l'échange de connaissances
- Réalisation de deux ateliers de plusieurs jours dédiés au partage d'expériences
- Exécution et développement du processus de certification
- Prolongation de 24 mois (à compter de la date d'expiration) des certificats octroyés dans le cadre de la version 4.0 d'ELM
- Communication avec les concepteurs ERP

Aperçu des conseils et des certifications

Les charges liées aux conseils et aux certifications se rapportent aux concepteurs ERP.

Certification 2019			Total		
Nombre de certifications et de recertifications effectuées			15		
Total de comptabilités salariales certifiées Swissdec			268		
Certification des raccordements au répartiteur en 2019			Total		
Total des institutions raccordées			208		
Suva (1 ELM, 1 KLE)			2		
Assureurs			21		
Administrations fiscales cantonales			26		
Caisses de compensation			80		
Caisses de compensation pour allocations familiales			78		
OFS			1		
Total des destinataires de données adressables (tous domaines)	Évolution par rapport à 2018		255		
LAA	+2		20		
LAAC	+2		19		
IJM	+2		19		
LPP	0		2		
Certificat de salaire	+1		10		
Impôt à la source	0		26		
Statistique (ESS)	0		1		
AVS (caisses de compensation)	+1		80		
CAF (caisses de compensation pour allocations familiales)	+1		78		
Certifications	Total	Jusqu'en 2016	2017	2018	2019
Nombre de comptabilités salariales certifiées Swissdec	233	203	11	14	5
Nombre de comptabilités salariales recertifiées Swissdec	35	6	6	13	10
Total certifications	268	209	17	27	15
Total conseils (procédure en cours, date convenue)	2				
Certificat					
Version 2.2 (supprimée le 1 ^{er} juillet 2019)	61				
Version 3.0 (supprimée le 1 ^{er} juillet 2019)	53				
Version 4.0	123				
Certificats arrivant à échéance					26

Transmission

Informations concernant la nouvelle structure du présent rapport annuel

Sur le plan organisationnel, les domaines d'activité «Certification et conseil» et «Transmission» relèvent de la compétence du centre opérationnel, qui soutient en outre activement l'unité organisationnelle Standardisation et fournit des prestations d'ordre administratif. Le rapport annuel a été adapté aux nouvelles structures: les informations relatives aux domaines d'activité «Standardisation», «Transmission» et «Conseil et certification» figurent donc désormais dans des chapitres distincts.

Le domaine «Transmission» répond de l'exploitation conforme du répartiteur par Swisscom.

Résultats d'exploitation 2019 (état au 10 février 2020)

Total des transmissions via le répartiteur:

- 538 000 déclarations de salaires transmises pour un total de 17 700 000 données personnelles (contre 444 000 déclarations pour 14 400 000 données personnelles l'année précédente à la même date de référence)

Travaux de maintenance et développements divers:

- La version V2019.11 du répartiteur est en phase de production depuis le 18 novembre 2019. La prochaine mise en production est prévue pour mai 2020.
- La norme suisse en matière de prestations (KLE) ainsi que l'authentification d'entreprises Swissdec ont été implémentées le 17 octobre 2019 avec la version V2019.10.
- Les versions 2.2 et 3.0 de la norme suisse en matière de salaire (ELM) ont été définitivement désactivées en juillet 2019 et ne peuvent donc plus être utilisées pour la transmission de déclarations de salaires.
- Soutien de divers supports de production pour les expéditeurs (systèmes ERP) et les destinataires de données (assurances et administrations raccordées), et du projet pilote AVSeasy avec de nouveaux adressages
- Validations et raccordements de destinataires de données parmi les assureurs et les autorités (mises à jour et nouveaux raccordements)
- Le répartiteur a subi plusieurs interruptions début septembre 2019. Le dysfonctionnement a pu être complètement résolu le 4 septembre.
- SEC CONSULT (Suisse) SA a procédé à un audit de sécurité (test de piratage web et contrôle du réseau) en novembre 2019. D'après le rapport du 18 décembre 2019, aucun problème «grave» n'a été détecté.

Exploitation du répartiteur

Les séances de coordination mensuelles avec Swisscom et le prestataire informatique itServe AG sont efficaces.

Des rapports ont permis à Swisscom d'améliorer la disponibilité du répartiteur et les mesures de sécurité. Le répartiteur Swissdec fonctionne avec du matériel informatique propre à Swissdec réparti sur deux centres de calcul. La production par le biais du matériel informatique, du pare-feu «Layer 7.0» et de l'application du répartiteur Swissdec V2019.11 est stable et fait l'objet d'une surveillance par itServe AG.

Le processus de déclaration et de modification pour l'impôt à la source et l'E(M)S AVS est exécuté chaque mois; la disponibilité du répartiteur doit donc être garantie tout au long de l'année.

Un pic d'utilisation a été enregistré début avril 2019 (36 000 transmissions en une semaine).

Support

Dans le cadre de la déclaration de salaires 2019, le système s'est montré stable, ce qui s'est traduit par une forte baisse des prestations de support par rapport à l'année précédente.

Les entreprises font souvent appel à Swissdec pour des services de support. Swissdec ne peut toutefois apporter qu'une aide limitée en cas de problèmes liés au calcul de la paie. L'assistance aux clients relève de la compétence des concepteurs.

L'aide apportée par Swissdec concerne surtout la transmission des données salariales via le répartiteur; par ailleurs, les concepteurs ERP et les destinataires bénéficient d'une assistance en cas de problèmes techniques. Swissdec propose en outre un suivi spécial aux grandes entreprises et aux groupes comptant entre 20 000 et 60 000 collaborateurs.

Les concepteurs ERP comme les destinataires de données peuvent obtenir à tout moment en ligne des informations concernant l'état de l'exploitation et le fonctionnement du répartiteur. Ils savent ainsi à l'avance quand aura lieu la prochaine mise en production et si le répartiteur est actuellement disponible ou non.

Mesures relatives à l'exploitation pour 2019 et 2020

- Renouvellement de l'ensemble du matériel informatique du centre de calcul de Swisscom
- Publication des adresses des concepteurs ERP mises à jour
- Publication des adresses des destinataires raccordés mises à jour
- Actualisation de la liste de contrôle relative à l'initialisation de comptabilités salariales
- Actualisation de l'instruction pour utilisateur d'une comptabilité salariale certifiée swissdec
- Mise à jour du dossier Swissdec en lien avec la version 5.0 d'ELM
- Adaptation des supports d'information de Swissdec à la version 5.0 d'ELM

Beaucoup parlent de progrès et d'allègement;
Swissdec a la solution.

Roger Schönenberger,
BGT Schönenberger Grolimund AG

L'OFS mise de plus en plus sur Swissdec
pour réduire encore davantage la charge
de travail des entreprises en lien avec
les statistiques.

Georges-Simon Ulrich, directeur de l'Office fédéral de la
statistique (OFS)

Grâce à Swissdec, les tâches administratives
ont dans l'ensemble été réduites de près
de 80 %. Ainsi, nos prestations de service
sont désormais moins chères.

Doris Valsangiacomo, Fundus Treuhand AG

Swissdec permet de gérer plus efficacement
les données salariales. Il s'agit d'une solution
exemplaire et d'un signal fort.

Thomas Helbling, directeur de l'Association Suisse d'Assurances ASA

ELM aide l'ensemble des acteurs concernés
à mettre en œuvre la réforme de l'impôt
à la source.

Marina Züger, présidente de la Conférence suisse des impôts

Projets 2020–2022

Portefeuille de projets

Projets	Début	Fin	Durée (en jours ouvrables / semaines)
ELM 5.0	1.1.2019	21.3.2021	580/116
Automatisation des tests	12.12.2019	15.10.2020	221/44
E-profil	1.4.2020	20.12.2021	449/90
Étude relative au répartiteur 2020 <i>Choix de la variante</i>	3.1.2021 20.12.2021	20.12.2021 20.12.2021	250/50 <i>Décision</i>
Étude relative aux prestataires informatiques <i>Choix de la variante</i>	3.1.2022 25.3.2022	25.3.2022 25.3.2022	60/12 <i>Décision</i>

Portefeuille de projets de Swissdec

	2019		2020				2021				2022	
	3 ^e tr.	4 ^e tr.	1 ^{er} tr.	2 ^e tr.	3 ^e tr.	4 ^e tr.	1 ^{er} tr.	2 ^e tr.	3 ^e tr.	4 ^e tr.	1 ^{er} tr.	2 ^e tr.
ELM 5.0 Version 5.0 de la norme suisse en matière de salaire (ELM)	▶											
Automatisation des tests Certification simplifiée			▶									
E-profil Transfert de profils d'assurance			▶									
Étude relative au répartiteur 2020 Contrôle de l'infrastructure de transmission informatique							▶				●	
Étude relative aux prestataires informatiques Vérification des services informatiques (transmission et hébergement, infrastructure comprise)											▶	●

Version 5.0 de la norme suisse en matière de salaire (ELM)

Le projet de version 5.0 d'ELM vise essentiellement à appliquer les nouvelles exigences légales en matière de déclaration de l'impôt à la source. Les autres participants ont toutefois décidé d'en profiter pour mettre en œuvre des changements dans le cadre de leurs domaines respectifs, ce qui est positif à tout point de vue. Cela ouvre la voie à des investissements communs en vue d'une certification au moyen de cette solution partiellement automatisée qui apportera une valeur ajoutée aux concepteurs ERP.

La version 5.0 s'accompagne d'améliorations dans les domaines suivants:

- En matière fiscale, ELM permet également à des tiers tels que l'assurance-chômage de décompter l'impôt à la source sur les revenus acquis en compensation.
- L'Office fédéral de la statistique y a intégré d'autres statistiques relatives aux entreprises.
- L'AVS/AI et les assureurs facilitent son utilisation.
- De nouvelles modifications améliorent considérablement la transmission des données destinées à la prévoyance professionnelle (LPP).

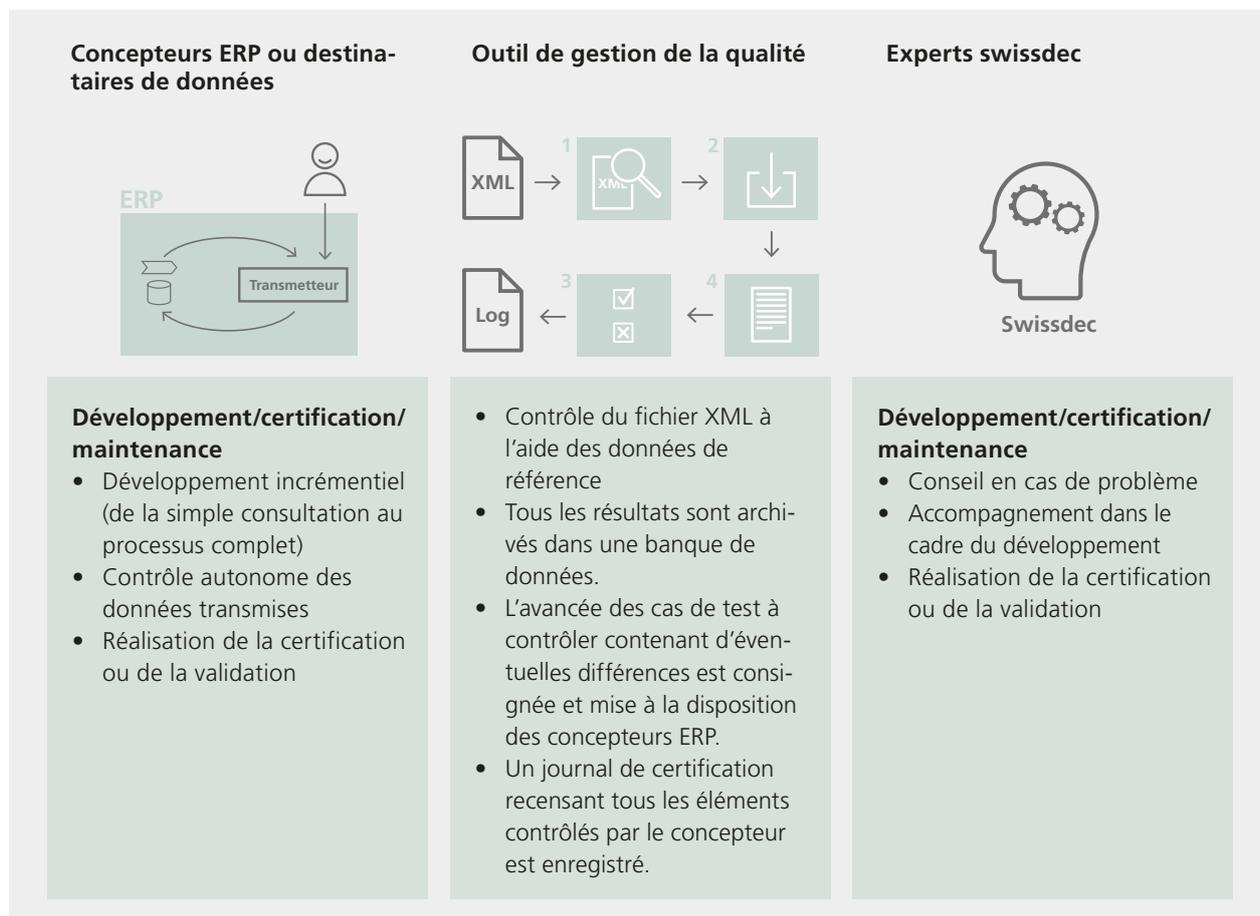
Automatisation des tests

État des lieux

Le processus de certification inclut notamment un contrôle des fichiers XML générés par les systèmes ERP pour les différents domaines. Actuellement, ce dernier est surtout réalisé manuellement par les experts Swissdec et prend beaucoup de temps. Grâce à la version 5.0 d'ELM, il faut désormais compter un mois pour procéder à une certification. Nous partons en outre du principe qu'une bonne centaine de concepteurs ERP doit faire l'objet d'une certification dans un délai plus court.

Objectif de l'automatisation partielle

- Soutien des concepteurs ERP dans le cadre du développement incrémentiel (de la simple consultation au processus complet)
- Possibilité pour les concepteurs ERP de contrôler eux-mêmes les données générées
- Réalisation partiellement automatisée de la certification ou de la validation par les experts Swissdec
- Assurance qualité pour les concepteurs ERP à l'issue de la certification ou de la validation



E-profil

État des lieux

Les profils d'assurance intègrent des informations relatives aux clients (y compris aux contrats correspondants) qui sont nécessaires au traitement des données par les destinataires Swissdec. Ils sont en outre utilisés par les assureurs ainsi que par l'AVS/AI. Ces informations (code en vue de la saisie des données salariales) sont à la disposition des destinataires. La mise en correspondance des données de l'émetteur et du destinataire s'avère toutefois fastidieuse pour ce dernier et occasionne par conséquent des dépenses importantes. Il y a également des différences en matière de périodicité. Une partie des données des profils d'assurance doit être adaptée continuellement à la suite de modifications contractuelles, ce qui requiert la mise à disposition d'un nouveau profil.

Les données du profil d'assurance sont aujourd'hui communiquées au client lors de la remise du contrat. À défaut, les personnes intéressées (généralement des entreprises clientes ou des concepteurs ERP lors de l'installation) peuvent en faire la demande par écrit via le site Internet de Swissdec.

Une fois mis en œuvre, le projet d'e-profil permettra aux organisations destinataires de fournir ces informations par voie électronique. La demande des données sera transmise au logiciel du destinataire via le système ERP de l'entreprise et le répartiteur, et l'envoi du profil d'assurance s'effectuera lui aussi par voie électronique, dans le sens inverse.

Perspectives 2020

La concrétisation du projet d'e-profil donnera lieu à l'établissement d'une nouvelle norme Swissdec intitulée «Norme suisse en matière de profil». La mise en œuvre technique du projet inclura l'adaptation de l'infrastructure actuellement utilisée pour la transmission des données salariales.

On devra par ailleurs déterminer si un processus de certification distinct doit être mis en place pour la future norme en matière de profil ou si la certification peut s'effectuer via la version 5.0 d'ELM.

Études

Étude relative au répartiteur 2020

État des lieux

Le répartiteur constitue la clé de la transmission de données via Swissdec. Chacun des projets menés permet de l'améliorer. Cette technologie repose sur une infrastructure informatique fournie et entretenue par un prestataire externe (Swisscom).

Le logiciel, lui, est géré par le prestataire informatique itServe AG et développé continuellement depuis 2006.

Il s'agit d'une solution propriétaire développée spécifiquement pour l'Association Swissdec, qui en détient tous les droits.

La stratégie de Swissdec impose une vérification des bases technologiques et une analyse des conséquences d'un éventuel remplacement du système.

Procédure de mise en œuvre

Compte tenu des risques présentés par ce projet, on a proposé une procédure en trois étapes qui a été approuvée par le comité le 11 décembre 2019:

- Lancement d'une étude visant à évaluer les conséquences d'un remplacement du distributeur par un éventuel autre produit. Il convient de déterminer au préalable dans quelle mesure l'orientation du projet doit éventuellement être élargie (p. ex. intégration de potentiels futurs domaines d'activité de Swissdec).
- Choix de la variante par le comité
- Réalisation d'un appel d'offres (conforme aux règles GATT/OMC) sur la base des résultats de l'étude
- Concrétisation d'un projet de mise en œuvre/migration en découlant (avec éventuellement une exploitation en parallèle durant une période restant à définir)
- La priorité étant accordée aux autres projets que sont ELM, l'automatisation des tests et l'e-profil, l'étude ne pourra pas être réalisée avant 2021. En effet, les ressources sont limitées et les bases financières font défaut actuellement (2020).

Étude relative aux prestataires informatiques

État des lieux et contenu

Parallèlement à l'étude d'un éventuel remplacement de la technologie de transmission, une analyse des prestataires informatiques est prévue. Ce projet, dont les risques sont comparables à ceux de l'étude relative au répartiteur 2020, a lui aussi été approuvé par le comité le 11 décembre 2019.

On s'attend à des synergies entre les deux analyses. Le coût de cette étude devrait être plus faible, même si on s'attend, en cas d'appel d'offres, à des frais plus élevés en raison des nombreux contrôles prescrits par la législation (contrats et responsabilités en matière de protection des données).

Procédure de mise en œuvre (conformément à la décision prise par le comité le 11 décembre 2019)

- Réalisation d'une étude/analyse des prestataires informatiques (notamment en lien avec le développement de logiciels)
- Choix de la variante par le comité
- Réalisation d'un appel d'offres (conforme aux règles GATT/OMC) sur la base des résultats de l'étude
- Concrétisation d'un projet de mise en œuvre/de transition en découlant
- Compte tenu des priorités de Swissdec, des ressources à disposition et des bases de financement, cette étude n'aura lieu qu'en 2022.

Norme suisse en matière de prestations (KLE)

État des lieux

En 2019, la priorité a été accordée au lancement de la phase pilote. Une première déclaration productive d'événement a été traitée le 25 novembre 2019 via la norme KLE de Swissdec. En annonçant un premier événement à la Suva au moyen d'un logiciel de SwissSalary, la société Frutiger SA a posé un jalon important. Cela est d'autant plus réjouissant que les exigences en matière de sécurité sont très élevées et que des obstacles techniques ont dû être surmontés. L'authentification d'entreprises Swissdec a elle aussi été utilisée pour la première fois.

Trois concepteurs ERP (KLARA, Realisator et SwissSalary) ainsi que six entreprises participent actuellement à la phase pilote. À ce jour, plus de 50 événements ont déjà été annoncés électroniquement via KLE puis traités.

Cette phase doit permettre d'accumuler des expériences et d'en tirer des enseignements qui seront ensuite intégrés aux directives relatives à la norme.

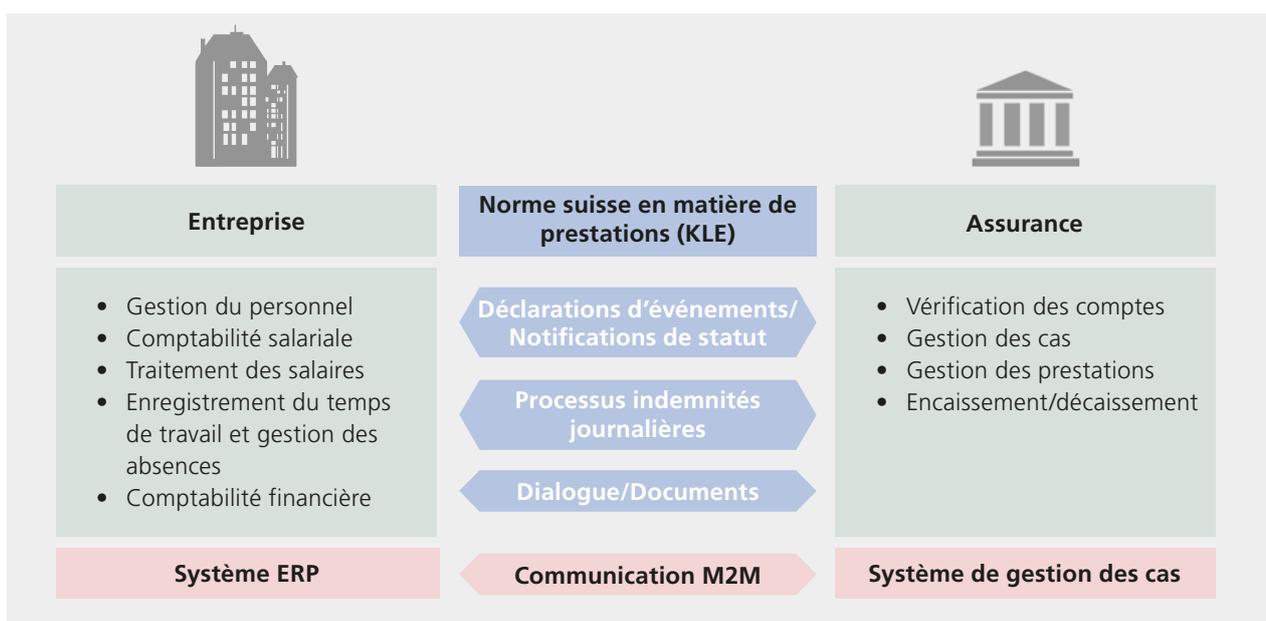
Diffusion sur le marché et perspectives 2020

Actuellement, 20 concepteurs ERP souhaitent faire l'objet d'une certification selon KLE. Il s'agit à présent de poser les bases de celle-ci parallèlement à la phase pilote afin de pouvoir ensuite s'y mettre.

En ce qui concerne les assureurs, la société Adcubum proposera via son logiciel (Syrius) un produit permettant le traitement d'événements (maladie et accident) selon cette norme. Le secteur de l'assurance dispose donc d'ores et déjà d'une solution compatible avec KLE.

De premières certifications sont envisagées pour fin 2020, avec une diffusion continue sur le marché à compter de 2021.

Processus Norme suisse en matière de prestations (KLE)



Authentification d'entreprises Swissdec

Depuis quelques années, Swissdec – en collaboration avec la Suva et d'autres assureurs – travaille à l'élaboration d'une seconde norme, à savoir la norme suisse en matière de prestations (KLE). Celle-ci vise à permettre la gestion complète des cas de sinistre avec la Suva et d'autres assureurs depuis un logiciel de comptabilité salariale certifié Swissdec. Contrairement à ELM, KLE prévoit une communication bidirectionnelle des données ainsi qu'un processus contraignant.

Le traitement d'événements (maladie ou accident) requiert un échange de données via un canal sécurisé et protégé. Il convient en outre de s'assurer que les informations sont bien transmises à l'entreprise concernée. Une solution telle que l'authentification d'entreprises Swissdec est donc impérativement nécessaire pour mettre en œuvre la norme suisse en matière de prestations (KLE): elle englobe les processus d'enregistrement, de configuration, de renouvellement et de révocation requis pour que les entreprises puissent obtenir un certificat Swissdec, et ainsi échanger des données de façon sûre et contraignante.

La norme KLE et l'authentification d'entreprises Swissdec sont testées depuis novembre 2019 par la Suva et par une sélection d'entreprises dans le cadre d'une phase pilote. Plusieurs sociétés disposent d'ores et déjà d'un certificat dans leurs systèmes ERP, ce qui leur a permis de procéder avec succès à de premières transmissions.

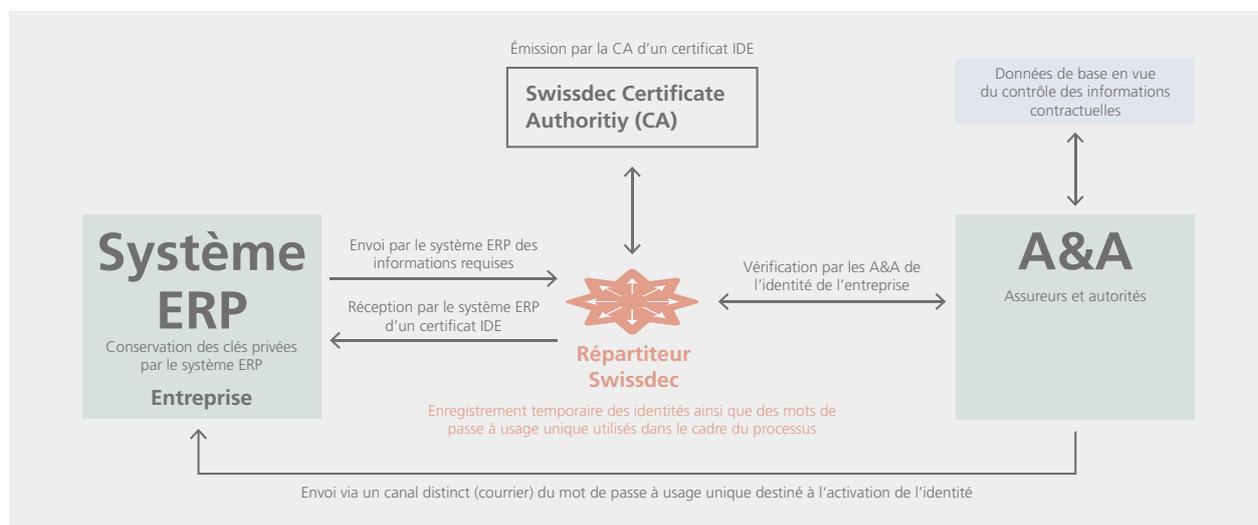
Activités 2019

En début d'année, la société QuoVadis a été chargée, à l'issue d'un appel d'offres, de mettre en place une Certificate Authority (CA) Swissdec. Cette entreprise dispose déjà de l'infrastructure nécessaire dans son centre fiduciaire. Les profils des certificats ont également été définis. Actuellement, les certificats doivent encore être générés et transmis manuellement. Une consultation du registre IDE (numéro d'identification des entreprises) de l'OFS via le répartiteur a pu être mise en œuvre. Des directives relatives à l'authentification d'entreprises Swissdec ont par ailleurs été rédigées, et des applications de référence élaborées. Elles doivent notamment faciliter le développement et la certification de l'authentification d'entreprises Swissdec dans les systèmes ERP.

Perspectives 2020

- Génération et obtention entièrement automatisées de certificats d'entreprise Swissdec
- Finalisation des directives en fonction des expériences tirées de la phase pilote
- Développement d'échantillons sous Java et .Net
- Elaboration d'un Showcase pour l'authentification d'entreprises Swissdec
- Établissement d'une connexion avec la Poste en vue de l'envoi de lettres

Authentification d'entreprises Swissdec – Processus d'enregistrement



Thèmes à l'étude

Logib/Swissdec

État des lieux

Swissdec ainsi que des représentants du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG ont réalisé en 2017 une étude de faisabilité en vue d'une analyse relative à l'égalité des salaires. Une solution consisterait à réaliser l'analyse directement depuis le système ERP des entreprises (par l'intermédiaire du répartiteur Swissdec).

Le Conseil national et le Conseil des États ont adopté le 14 décembre 2018 une révision de la loi sur l'égalité (LEg). Les entreprises employant 100 collaborateurs ou plus (hors apprentis) doivent effectuer cette analyse au moyen d'une méthode scientifique conforme à la législation et la faire contrôler par une instance indépendante (société de révision ou représentants des travailleurs). Les collaborateurs ainsi que les actionnaires d'entreprises cotées en bourse doivent en outre être informés du résultat. La Confédération doit par ailleurs mettre gratuitement à disposition un outil d'analyse standard.

Perspectives 2020

Le Conseil fédéral a défini en 2019, dans le cadre d'une ordonnance, les critères de formation des personnes responsables de la révision, et fixé la date d'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2020. La première analyse relative à l'égalité des salaires doit être réalisée d'ici au 30 juin 2021.

Le BFEG mène actuellement un projet de modernisation technique de l'outil d'analyse standard de la Confédération (Logib), dont la première étape a été achevée en 2019. En collaboration avec PwC, une description technique des spécifications salariales a été intégrée au modèle d'analyse standard de la Confédération. Le groupe d'accompagnement du projet était composé de représentants de Swissdec, de l'Office fédéral de la justice et de l'Office fédéral de la statistique. La version finale du document a été mise à disposition fin décembre 2019. La seconde étape devrait être rendue publique lors de l'entrée en vigueur de la révision de la LEg.

En outre, la réalisation par les employeurs de l'analyse relative à l'égalité des salaires sera encore plus simple dès l'automne 2020: Logib sera en effet disponible sous une nouvelle forme. Simplifié sur le plan technique, cet instrument pourra être testé gratuitement même par les entreprises ne comptant que peu de collaborateurs. Actuellement, seules celles employant au moins 50 personnes peuvent l'utiliser. Développé en 2006 à la demande du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG, cet instrument s'est vu décerner en 2018 (conjointement avec la Charte pour l'égalité salariale) le Prix d'excellence des Nations Unies pour le service public.

En adhérant le 28 novembre 2019 à cette charte, 34 représentants d'entreprises proches de l'État ont montré l'exemple en matière d'égalité entre femmes et hommes et indiqué vouloir prendre en compte ce critère dans l'attribution de mandats à d'autres sociétés. Lancée il y a trois ans par le conseiller fédéral Alain Berset en collaboration avec divers gouvernements cantonaux et communaux, la charte a depuis été signée par 16 cantons, par 86 villes et communes ainsi que par la Confédération.

Bilan électronique

Une norme en matière de bilan électronique a été identifiée dans le cadre de la stratégie comme une option possible. On a d'ores et déjà réalisé une étude de faisabilité portant sur la structure de la norme. Une demande de financement d'un projet pilote, déposée auprès d'E-Government Suisse, a toutefois été rejetée.

Conformément à la nouvelle stratégie, le comité a décidé de ne mener un tel projet que lorsque son financement sera garanti et que le tout aura été validé par ses soins. Bien qu'étant ouvert à toute proposition de partenaires, Swissdec ne se montrera pas actif dans ce cadre.

Cartographie des processus Swissdec (normes suisses)

Processus

Norme suisse en matière de bilan électronique <ul style="list-style-type: none"> • Bilan banques • Décompte TVA 									
Logib/Swissdec <ul style="list-style-type: none"> • Déclarations de salaires 									
Norme suisse en matière de profil (e-profil) <ul style="list-style-type: none"> • Échange électronique de données contractuelles • Échange d'informations entre des entreprises et des assureurs/autorités 									
Authentification d'entreprises Swissdec <ul style="list-style-type: none"> • Identification univoque de clients et garantie du respect des processus (KLE) 									
Norme suisse en matière de prestations (KLE) <ul style="list-style-type: none"> • Processus de prestations intégré client (KLE) 									
Norme suisse en matière de salaire (ELM) <ul style="list-style-type: none"> • Entrées/mutations/sorties (E(M)S) • Déclaration uniforme des salaires (ELM) 									
Outils, infrastructures et normes informatiques communs (XML, répartiteur, authentification, etc.)	Domaines ERP	AVS CAF	LAA LAAC IJM	LPP	Certificat de salaire	Statistiques (ESS, STATEM...)	Impôt à la source	TVA ...	

Réalisé En cours En phase d'observation

Protection des données

Remarques préliminaires

Du point de vue de la protection des données, l'année 2019 a été marquée par l'adaptation de l'organisation de Swissdec à la nouvelle stratégie, par les travaux relatifs à la version 5.0 d'ELM et par le lancement de la phase pilote pour KLE. L'Association a en outre continué d'observer les évolutions relatives à la future révision de la loi sur la protection des données ainsi que ses probables conséquences pour ses activités, et les a en parties mises en œuvre. Tout cela a également des répercussions sur le système de gestion de la protection des données (SGPD).

Dans l'ensemble, il n'en résulte aucun changement significatif des conditions cadres internes et externes, ni des opportunités et risques. La situation devra toutefois être réévaluée une fois la nouvelle loi entrée en vigueur, à savoir fin 2020 ou début 2021.

En 2019 également, les membres de l'Association et leurs représentants au sein des différents organes ont régulièrement consulté le centre opérationnel et la préposée à la protection des données, ce qui est très encourageant du point de vue du SGPD. Les acteurs des différents domaines sont très sensibles à la question de savoir quels champs de données sont effectivement nécessaires à la satisfaction de leurs obligations légales et/ou contractuelles.

Améliorations

Des améliorations réjouissantes ont pu être mises en œuvre en 2019: le rôle, les tâches et les compétences de la préposée à la protection des données ont été décrits de façon transparente dans les nouvelles versions des statuts, du règlement d'organisation et du cahier des charges de celle-ci.

Afin de poser les bases de la mise en œuvre de la protection des données au sein de l'Association Swissdec, on a par ailleurs établi un règlement ad hoc qui prévoit notamment une implication précoce de la préposée à la protection des données dans les projets. Ce dernier changement a été directement concrétisé via le remaniement du formulaire de demande de projet. L'introduction de la version 5.0 d'ELM entraîne l'ajout de nouveaux champs de données, mais aussi la suppression ou la transmission à un nombre plus restreint de destinataires de champs n'étant plus nécessaires.

Lors de la séance de la commission de standardisation qui s'est tenue le 15 octobre 2019, il a été décidé de

déplacer certains champs de la partie générale de la norme n'étant pas requis pour tous vers la partie du schéma concernant les domaines correspondants. Si cela s'avère possible techniquement, une validation spécifique au domaine sera effectuée sur le répartiteur.

L'authentification d'entreprises Swissdec a été introduite dans le cadre du lancement de la phase pilote relative à KLE. Elle vise à permettre l'identification des sociétés avec lesquelles une communication bidirectionnelle a désormais lieu. Les entreprises qui mettent en œuvre KLE obtiennent un certificat IDE à cet effet.

Formations

Les membres de l'Association et leurs représentants ont été formés au thème de la protection des données lors des manifestations suivantes:

- Séance de la commission consultative de standardisation du 4 septembre 2019
- Séance de la commission de standardisation du 15 octobre 2019

Dans le cadre de ces formations, de brèves questions de compréhension sont désormais posées de temps en temps aux participants afin de s'assurer qu'ils en ont bien assimilé le contenu.

Demandes de membres et de tiers

En 2019 également, différents membres et tiers ont adressé des demandes au centre opérationnel, auxquelles ce dernier a répondu avec l'aide de la préposée à la protection des données.

Sécurité des informations

- En novembre 2019, l'entreprise SEC Consult a procédé à un nouveau contrôle de sécurité du répartiteur. Aucun point faible critique n'a été identifié.
- Les problèmes en suspens et l'état de la sécurité des informations relatives au répartiteur ont été discutés lors de séances mensuelles organisées avec l'exploitant du répartiteur.
- Même si quelques dysfonctionnements de ce dernier ont été constatés et communiqués sur le site Internet de Swissdec, aucun incident important lié à la sécurité des informations n'a été déploré en 2019.

Audit de maintien SQS du 11 juin 2019 (OCPD:2014 et GoodPriv@cy®)

L'Association Swissdec a de nouveau passé avec succès l'audit de maintien SQS. Il a toutefois été constaté un écart mineur concernant la planification des audits internes, qui peut être améliorée. L'Association Swissdec adaptera donc ses processus en conséquence, notamment en prenant davantage en compte les risques en matière de protection des données évalués dans le cadre de la matrice des risques.

Audits internes

L'Association Swissdec a élaboré à l'attention des auditeurs et auditrices un catalogue d'exigences précisant également le déroulement des audits internes et visant à faciliter la recherche de personnes adéquates. Malgré tout, la planification et la réalisation de ces audits se sont une nouvelle fois avérées difficiles.

- En ce qui concerne ceux prévus en 2019/2020, la Conférence suisse des impôts CSI a affirmé être prête à mettre à la disposition de Swissdec des personnes disposant du savoir-faire requis, ce qui est une bonne nouvelle.

Objectifs de protection des données

Au moment de la rédaction du présent rapport, on estime que les objectifs 2019 pourront être atteints d'ici à fin mars 2020. Les déclarations de protection des données pour la version 5.0 d'ELM sont en cours d'élaboration, mais au moins une partie d'entre elles ne pourra être finalisée qu'en 2020. L'établissement de ces documents constituera donc également un objectif de l'Association en 2020.

Les objectifs 2020 suivants ont été approuvés par le comité lors de sa séance du 11 décembre 2019.

- Adaptation de la planification des audits internes (écart mineur)
- Planification et réalisation d'un audit interne
- Établissement des déclarations de protection des données pour la version 5.0 d'ELM
- Adaptation des conditions générales aux exigences de la nouvelle loi sur la protection des données (LPD)

Conformité juridique

Aucun incident susceptible d'entraîner l'ouverture d'une procédure judiciaire ou administrative pour violation avérée ou présumée de la législation en matière de protection des données n'a été constaté en 2019. L'Association Swissdec n'a pas non plus eu à répondre à des demandes de renseignements, de suppression ou de rectification émanant de personnes concernées.

Lors de sa dernière séance de l'année, le comité de l'Association Swissdec a jugé efficace le système de gestion de la protection des données; aucune adaptation ou modification n'est donc nécessaire à ses yeux.

Marketing 2019 – 2020

Rétrospective sur le Forum Swissdec 2019

Placé sous la devise «Un avenir solide», le Forum Swissdec pour les concepteurs ERP et les destinataires finaux s'est déroulé le 15 mai 2019 au Stade de Suisse à Berne. Quelque 220 représentants des concepteurs ERP et des destinataires finaux y ont pris part.

Après avoir revu sa stratégie, Swissdec a reformulé certains de ses objectifs pour la période 2020–2022. Elle les a donc présentés lors du Forum. Grâce à ces objectifs, le projet Swissdec doit gagner en transparence, et les besoins individuels des différents groupes d'intérêt doivent être mieux pris en compte. La communication au sein de la communauté Swissdec n'en est que plus importante. En tant que plateforme d'échange, le Forum offre un espace au sein duquel les développeurs de logiciels peuvent échanger sur les dernières avancées et les défis futurs avec les membres de l'Association et d'autres partenaires impliqués.

Cette nouvelle édition du Forum a également donné lieu à une déclaration importante. Ernst Stalder, qui assurait la direction de Swissdec depuis sa fondation, a transmis le témoin à son successeur, Thomas Bächler, en présence de Felix Weber, président de l'Association Swissdec et président de Direction de la Suva. Le nouveau directeur a expliqué dans son exposé quelle sera l'évolution de l'Association Swissdec dans les années à venir et quels défis celle-ci devra relever dans le futur.

Les autres temps forts de la rencontre ont été le message de Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts et métiers et conseiller national PLR, ainsi que la prestation de Ricky Sieber. Avec son numéro autour d'une tablette, l'artiste et magicien de Soleure a assuré le spectacle et créé la surprise parmi les spectateurs.

Perspectives concernant le Forum Swissdec 2020

Le Forum Swissdec du 14 mai 2020, dont la devise sera «Prochain stade d'évolution», se tiendra au Stade de Suisse à Berne, un site qui a fait ses preuves. La poursuite du développement de la version 5.0 de la norme suisse en matière de salaire (ELM) – incluant l'automatisation des tests – ainsi que de la norme suisse en matière de prestations (KLE) – intégrant le projet d'authentification.

Campagne de notoriété et de sensibilisation concernant ELM

Poursuite de la campagne complexe de notoriété et de sensibilisation mise en œuvre par Swissdec avec le soutien de WEKA Business Media AG, Zurich

Objectifs entre mars 2019 et mars 2020

Nous souhaitons de nouveau accroître en 2019 notre notoriété et le taux d'utilisation de Swissdec. Nous y sommes parvenus en diffusant le kit d'information Swissdec, des encarts publicitaires, des vidéos, le dossier Swissdec et les dépliants parmi les cercles de personnes intéressées. Plusieurs mesures de marketing s'appuyant sur la Campagne Swissdec 2016+ ont été mises en œuvre par différents partenaires et ont permis d'accroître la diffusion de la campagne. Durant l'exercice 2019/2020, les transmissions ont augmenté de 22 % (état: 10 février 2020).

Mesures 2019

- Remaniement de la page d'accueil du site Internet de Swissdec afin de cibler davantage les utilisateurs de programmes de comptabilité salariale certifiés Swissdec
- Publications et informations destinées aux concepteurs ERP et aux revues spécialisées
- Mise à jour et publication de la liste des comptabilités salariales certifiées Swissdec

Mesures de marketing complémentaires (avec WEKA Business Media AG), notamment:

- Projection supplémentaire des vidéos relatives à l'impôt à la source et à la Campagne Swissdec 2016+ durant les pauses lors de séminaires et de congrès dédiés au personnel, aux finances ou à la gestion/conduite
- Bannières publicitaires (d/f) sur le site Weka.ch
- Inscription au registre des experts (d/f)
- Annonce dans des lettres électroniques adressées à des spécialistes RH (d/f)
- Gestion de la page dédiée au dossier Swissdec (<https://www.wekaservices.ch/swissdec/>)
- Distribution du dossier Swissdec lors de 6 congrès et de 175 séminaires (d/f)
- Publication de 5 annonces dans le magazine spécialisé personalSCHWEIZ

Mesures 2020

Comme en 2019, des mesures de marketing seront menées avec WEKA Business Media AG. L'accent sera mis sur l'adaptation des dépliants, brochures et dossiers en fonction de la nouvelle version (5.0) de la norme suisse en matière de salaire (ELM) et de la version 1.0 de la norme suisse en matière de prestations (KLE).

Activités de marketing des destinataires de données

Le sondage sur les actions de marketing 2019 des destinataires de données a abouti au résultat suivant:

- ASA: des informations ont été publiées régulièrement sur les sites Internet de l'ASA et des sociétés.
- AVS: la majorité des caisses de compensation sont raccordées au répartiteur. La commission et le comité ont communiqué à deux reprises en 2019 des informations actuelles concernant Swissdec. La possibilité de transmettre des déclarations via ELM a également été mentionnée (p. ex. <https://www.sva-ag.ch/elm>).
- L'OFS y a lui aussi fait référence par le biais de différents canaux. Un lien vers [swissdec.ch](https://www.swissdec.ch) a été communiqué à ceux qui ne disposent pas d'un logiciel de comptabilité salariale compatible, et tant la hotline que le service d'information ont parlé de la transmission via ELM à leurs interlocuteurs.
- La CSI ainsi que de nombreuses administrations fiscales cantonales rappellent son existence sur leurs sites Internet, dans la lettre d'accompagnement du certificat de salaire ainsi que sur leurs feuillets d'information relatifs à la déclaration d'impôt.
- Initiative de la Suva pour 2019/2020: 130 000 clients ont été contactés et ont reçu un dépliant (adapté à la taille de leur entreprise) destiné à promouvoir les transmissions via ELM. Les clients ayant envoyé pour la première fois leurs déclarations par ce biais ont reçu une récompense de 100 CHF; de même, leurs fiduciaires se sont vu verser jusqu'à 1500 CHF, et leurs concepteurs de logiciels jusqu'à 20 000 CHF. De grands clients ont eu la possibilité de se voir dispenser des conseils sur place financés par la Suva et de réaliser un premier test de transmission. L'offre de formation «Cours payroll», qui prend la forme de webinaires, a été proposée aux moyennes et aux grandes entreprises. Les interactions entre la publicité et les mesures de marketing ont été renforcées en vue de la réalisation des objectifs communs. Un feuillet présentant les fonctions d'ELM et les offres basées sur le cloud est également

disponible, de même qu'un calculateur d'avantages. Ces outils continuent d'être utilisés dans le cadre du suivi de la clientèle et des révisions d'entreprises.

Concepteurs ERP

Tous les concepteurs ERP restent disposés à continuer de fournir à leurs clients des informations de qualité et à jour, mais aussi à les soutenir. Les entreprises n'auront à supporter aucun coût supplémentaire pour la transmission électronique via ELM.

Renforcement de la pénétration du marché

Ces deux prochaines années, les activités dans les domaines du marketing et de la communication se concentreront sur la diffusion des programmes certifiés Swissdec et la promotion de leur utilisation. À cet effet, l'Association doit également pouvoir compter sur le comité de patronage ainsi que sur le comité consultatif et les destinataires de données, qui ont une influence positive et durable sur la diffusion et l'acceptation des transmissions Swissdec via ELM.

Objectifs communs d'ici à fin mars 2021

Swissdec souhaite que, d'ici à fin mars 2021, le nombre de données personnelles transmises aux différents destinataires dépasse la barre des 20 millions. Elle s'est également fixé comme objectif d'acquérir une centaine de clients disposés à transmettre des informations via la norme suisse en matière de prestations (KLE), le but étant de traiter les données de 1000 accidents.

Calendrier

2019

Séance du comité, Lucerne	18.1.2019
Séance du comité, Lucerne	12.3.2019
Commission technique, Lucerne	26.3.2019
Assemblée 2018 de l'Association, Olten	30.4.2019
Forum Swissdec 2019: concepteurs de logiciels et destinataires de données, Stade de Suisse, Berne	15.5.2019
Séance du comité, Lucerne	4.6.2019
Audit de maintien du label par SQS: labels de protection des données SQS «OCPD» et «GoodPriv@cy®»	11.6.2019
Commission consultative de standardisation, Lucerne	4.9.2019
Séance du comité, Lucerne	11.9.2019
Commission de standardisation, Lucerne	15.10.2019
Séance du comité, Lucerne	11.12.2019

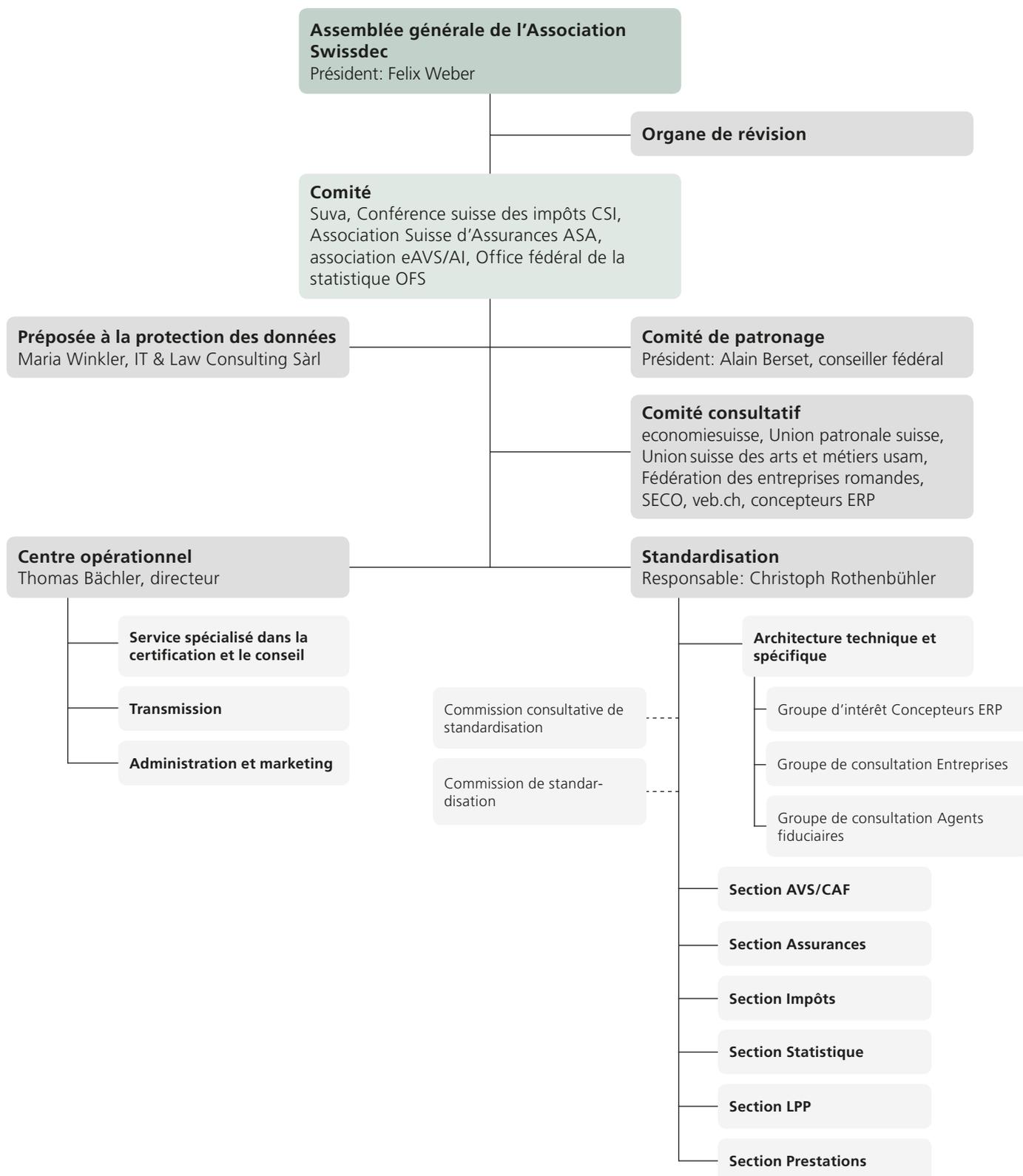
2020

Commission consultative de standardisation, Lucerne	12.2.2020
Séance du comité, Lucerne	11.3.2020
Commission de standardisation, Lucerne	24.3.2020
Assemblée 2019 de l'Association, Olten	28.4.2020
Commission consultative de standardisation, Lucerne	4.5.2020
Forum Swissdec 2020: concepteurs ERP et destinataires de données, Stade de Suisse, Berne	14.5.2020
Audit de maintien du label par SQS: labels de protection des données SQS «OCPD» et «GoodPriv@cy®»	28.5.2020
Séance du comité, Lucerne	25.6.2020
Commission consultative de standardisation, Lucerne	4.9.2020
Séance du comité, Lucerne	10.9.2020
Commission de standardisation, Lucerne	13.10.2020
Commission consultative de standardisation, Lucerne	17.11.2020
Séance du comité, Lucerne	17.12.2020

2021

Commission consultative de standardisation, Lucerne	10.2.2021
Séance du comité, Lucerne	9.3.2021
Commission de standardisation, Lucerne	23.3.2021
Assemblée 2020 de l'Association, Olten	27.4.2021
Forum Swissdec 2020: concepteurs ERP et destinataires de données, Stade de Suisse, Berne	18.5.2021

Organes



Registre des membres (état au 1^{er} mars 2020)

Comité

- Président de l'Association:
Felix Weber, président de Direction de la Suva
- Vice-président:
Claudio Fischer, comité CSI, chef de l'Intendance des impôts du canton de Berne
- Trésorier:
Patrick Barblan, représentant ASA, Fondations collectives chez Swiss Life
- Questions spécifiques (eAVS/AI):
Christian Zeuggin, président d'eAVS/AI, directeur des caisses EXFOUR
- Questions spécifiques (OFS):
Livio Lugano, vice-directeur et chef de la division Économie de l'Office fédéral de la statistique OFS

Comité de patronage

- Président:
Alain Berset, conseiller fédéral, chef du Département fédéral de l'intérieur DFI
Georges-Simon Ulrich, délégué du conseiller fédéral Alain Berset
- Membres:
 - Hans Hess, président de Swissmem
 - Markus Jordi, responsable RH et membre de la Direction du groupe CFF
 - Ruedi Noser, conseiller aux États (PLR)
 - Claudia Pletscher, responsable Développement et membre de la direction élargie de La Poste Suisse SA
 - Jean-François Rime, président de l'Union suisse des arts et métiers
 - Urs Schäppi, CEO de Swisscom
 - Marcel Schwerzmann, conseiller d'État du canton de Lucerne
 - Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse

Comité consultatif

- economiesuisse:
 - Christian Frey, responsable suppléant Finances et Fiscalité
 - Frank Kilchenmann, SwissBanking (ASB)
 - Frank Marty, membre de la direction
- Fédération des Entreprises Romandes:
Olivier Sandoz, Directeur général adjoint
- Union patronale suisse:
Hanspeter Weber, caisse de compensation de l'industrie suisse des machines (Swissmem)
- Union suisse des arts et métiers usam:
Alexa Krattinger
- SECO:
Markus Pfister, responsable E-Government pour les PME
- Veb.ch:
Peter Herger, président du groupe régional de Zurich
- Groupe d'intérêt Concepteurs ERP:
Fritz Meyer-Brauns, Oracle (responsable)

Organe de révision

- KPMG SA, société d'audit, 6003 Lucerne

Protection des données

- Préposée à la protection des données:
Maria Winkler, IT & Law Consulting Sàrl, Zurich

Organisation de Swissdec

Centre opérationnel

- Directeur:
Thomas Bächler, Suva
- Suppléant, responsable Transmission:
Michael Markworth, Suva
- Responsable du service spécialisé dans la certification et le conseil:
Antonio Rodriguez, Suva
- Responsable Administration et marketing:
Denise Heimberg, Suva
- Administration et documentation:
Ilenia Imbroinise, Suva
- Trésorerie:
Priska Bader et Marco Haller, Suva

Standardisation

- Responsable Standardisation:
Christoph Rothenbühler, Allianz Suisse
- Responsable Architecture technique et spécifique:
- Enrico Roncaglioni, Suva
- Anton Böhm, itServe AG
- Chef de projet Version 5.0 de la norme suisse en matière de salaire (ELM):
Marcel Bodmer, BPTAG
- Chef de projet Version 1.0 de la norme suisse en matière de prestations (KLE):
Philippe Raemy, Suva
- Coachs et experts Swissdec

Commission de standardisation (membres à part entière)

- OFS – Office fédéral de la statistique:
- Fabio Tomasini
- Alain Mathier
- eAVS/AI – assurance-vieillesse et survivants, assurance-invalidité:
- Christoph Beer, eAVS/AI
- Stefan Hodel, eAVS/AI
- Joachim Gottschlich, eAVS/AI
- CSI – Conf. suisse des impôts:
- Alexandra Artinian-Adam, AWK Group SA
- Michael Baeriswyl, Conf. suisse des impôts
- Anne-Sophie Narbel, administration des impôts du canton de Vaud
- ASA – Association Suisse d'Assurances:
- Christoph Rothenbühler, Allianz Suisse, responsable de la commission de standardisation
- Peter Albrecht, Zurich Assurances
- Marcel Bodmer, BTPAG
- ASA – LPP:
Christian Hirsche, AXA Winterthur
- Suva:
- Philipp Muff
- Thomas Müller
- Philippe Raemy
- usam – Union suisse des arts et métiers:
Alexa Krattinger
- economiesuisse:
Christian Frey
- SECO:
Markus Pfister

- Union patronale suisse:
Hanspeter Weber, caisse de compensation de l'industrie suisse des machines (Swissmem)
- ASB – Association suisse des banquiers:
Frank Kilchenmann, SwissBanking
- Concepteurs ERP:
- Friedrich Meyer-Brauns, Oracle
- Daniel Palik, Palik Informatik AG
- Entreprises:
- Käthi Besimo, Direction générale de la SRG SSR
- Peter Walker, département des finances du canton de Bâle-Ville
- Fiduciaires:
- Maria Bächler, CORE Fiduciaire SA
- Judith Fischer, Fundus Treuhand AG
- Markus Martin, BDO SA
- Veb.ch:
Peter Herger, président du groupe régional de Zurich
- Centre opérationnel Swissdec:
- Thomas Bächler, directeur
- Michael Markworth, suppléant, responsable Transmission
- Enrico Roncaglioni, responsable Architecture spécifique
- Anton Böhm, responsable Architecture technique, itServe AG
- Antonio Rodriguez, responsable du service spécialisé dans la certification et le conseil
- Philippe Raemy, responsable de la section Prestations (KLE)
- Denise Heimberg, responsable Administration et marketing
- Préposée à la protection des données:
Maria Winkler, IT & Law Consulting Sàrl, Zurich

Section AVS/CAF

- Stefan Hodel, responsable, eAVS/AI
- Christoph Beer, coresponsable, eAVS/AI
- Membres:
- Standardisation Swissdec
- Caisses de compensation
- Services informatiques des organes d'exécution

Section Assurances

- Christoph Rothenbühler, responsable, Allianz Suisse
- Peter Albrecht, coresponsable, Zurich Assurances
- Membres:
- Standardisation Swissdec
- Association Suisse d'Assurances ASA
- Suva

Section Impôts

- Michael Baeriswyl, Conf. suisse des impôts CSI
- Alexandra Artinian, coresponsable, AWK Group SA
- Membres:
- Standardisation Swissdec
- Conférence suisse des impôts CSI, logistique
- Experts en matière de certificats de salaire et d'impôt à la source

Section Statistique

- Fabio Tomasini, responsable, Office fédéral de la statistique OFS
- Alain Mathier, coresponsable, Office fédéral de la statistique OFS
- Membres:
- Standardisation Swissdec
- Office fédéral de la statistique OFS

Section LPP

- Christian Hirschle, responsable, AXA Winterthur Suisse
- Vacant, coresponsable

- Membres:
 - Standardisation Swissdec
 - Association Suisse d'Assurances ASA
 - eAVS/AI

Section Prestations

- Philippe Raemy, responsable, Suva
- Katia Bruno, coresponsable, Suva

- Membres:
 - Centre opérationnel et standardisation Swissdec
 - Représentants des assurances

Groupe d'intérêt Concepteurs ERP

- Friedrich Meyer-Brauns, responsable, Oracle
- Daniel Palik, coresponsable, Palik Informatik

- Membres:
 - Centre opérationnel et standardisation Swissdec
 - Concepteurs ERP

Groupe de consultation Agents fiduciaires

- Michael Markworth, responsable, Swissdec
- Markus Martin, coresponsable, agent fiduciaire, BDO SA

- Membres:
 - Centre opérationnel Swissdec
 - Agents fiduciaires

Groupe de consultation Entreprises

- Michael Markworth, responsable, Swissdec
- Peter Walker, coresponsable, chef de division du département des finances du canton de Bâle-Ville

- Membres:
 - Centre opérationnel Swissdec
 - Représentants d'entreprises

L'organigramme et le registre des membres peuvent être consultés sur swissdec.ch.

Swissdec s'engage en faveur d'une comptabilité salariale efficace en Suisse. Association à but non lucratif, Swissdec vise à garantir une transmission simple et sûre des données salariales, soutient les concepteurs ERP dans cette voie et procède à la certification des systèmes concernés. Les institutions partenaires de Swissdec sont l'Office fédéral de la statistique, eAVS/AI, la Conférence suisse des impôts, l'Association Suisse d'Assurances et la Suva. Swissdec a obtenu le label de qualité «GoodPriv@cy®» décerné par l'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS) et représente une garantie de qualité en matière de comptabilité salariale. www.swissdec.ch

Rapport annuel 2019
de l'Association Swissdec
1.4.2019 – 31.3.2020

Swissdec
Case postale
6002 Lucerne